SOMMAIRE

N°4 Hiver 1999 - Volume 47

Lord Robertson

3 L'OTAN au nouveau millénaire

Lloyd Axworthy

8 La nouvelle vocation de sécurité de l'OTAN

Joseph S. Nye, Jr.

12 Redéfinir la mission de l'OTAN à l'Age de l'information

Boris Frlec

16 Comment la Slovénie envisage de promouvoir la stabilité dans l'Europe du sud-est

Bodo Hombach

20 Le Pacte de stabilité: ouvrir des voies nouvelles dans les Balkans

Martin Dahinden

24 La politique de la Suisse en matière de sécurité et son partenariat avec l'OTAN

Nancy T. Schulte

29 Le Programme scientifique de l'OTAN intensifie les interactions avec les Partenaires

Index 1999

33 Principaux articles, par auteur

34 Table des matières, par numéro

Couverture: *Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, prononce une allocution lors d'une réunion informelle du Conseil de l'Atlantique Nord le jour de son entrée en fonctions, le 14 octobre 1999.* (Photo OTAN)

Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et les Représentants permanents au Conseil de l'Atlantique Nord à un point de contrôle sur la route de Pristina, au Kosovo, à Skopje, capitale de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le 22 octobre, au cours de leur visite de deux jours dans la région.* (Photo OTAN)

(*) La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Infos OTAN

15 *Nouveau Représentant permanent de l'Allemagne*

26 *L'Irlande adhère au Partenariat pour la paix*

28 *Nouveau Représentant permanent du Danemark*

Rédactrice en chef par intérim : Vicki Nielsen
Assistante de production : Felicity Breeze
Maquette : Studio graphique OTAN

L'objectif de cette revue, publiée sous l'autorité du Secrétaire général, est de contribuer à une discussion constructive des thèmes atlantiques. Les articles qui y figurent ne représentent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des pays membres ou de l'OTAN.

Les articles peuvent être reproduits sous réserve de l'autorisation de la Rédaction et de la mention de leur origine. La reproduction des articles signés doit porter le nom de l'auteur.

La *Revue de l'OTAN* est publiée quatre fois par an en français ainsi qu'en allemand - *NATO Brief* ; en anglais - *NATO Review* ; en danois - *NATO Nyt* ; en espagnol - *Revista de la OTAN* ; en grec - *Deltio NATO* ; en hongrois - *NATO Tükör* ; en italien - *Rivista della NATO* ; en néerlandais - *NAVO Kroniek* ; en norvégien - *NATO Nytt* ; en polonais - *Przeglad NATO* ; en portugais - *Noticias da OTAN* ; en tchèque - *NATO Review* ; et en turc - *NATO Dergisi*.
Un numéro en islandais est disponible une fois par an - *NATO Fréttir*, et des numéros sont aussi publiés, occasionnellement, en russe et en ukrainien.

ISSN 0255-3813

La *Revue de l'OTAN* se trouve également sur le réseau Internet, comme d'autres publications de l'OTAN, à l'adresse **HTTP://WWW.OTAN.NATO.INT/**
On peut se procurer gratuitement des exemplaires de la revue en s'adressant au :

Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN
1110 Bruxelles, Belgique
Télécopie : (32-2) 707.4579
Courrier électronique :
DISTRIBUTION@HQ.NATO.INT

Pour le **Canada,** l'adresse est la suivante :

Direction des communications sur la politique étrangère
Ministère des Affaires extérieures
et du commerce international
Promenade Sussex, 125
OTTAWA, ONTARIO K1AOG2

Editeur responsable : Peter Daniel - OTAN 1110 Bruxelles
Imprimé en Belgique par Les Editions Européennes

L'OTAN au nouveau millénaire

Lord Robertson
Secrétaire général de l'OTAN et Président du Conseil de l'Atlantique Nord

Dans son premier article pour la Revue de l'OTAN, le nouveau Secrétaire général expose sa vision de l'Alliance et ses grandes priorités à son entrée en fonctions, en se fondant sur l'œuvre accomplie par son prédécesseur. L'Alliance doit garder pour base essentielle une solide relation transatlantique, reposant sur des valeurs communes et une même volonté de les défendre. Pour réaliser cet objectif, la nouvelle OTAN doit être mieux équilibrée, avec une plus importante contribution de l'Europe dans le cadre d'une Alliance aux capacités militaires accrues. Par ailleurs, la nouvelle OTAN doit demeurer ouverte — ouverte à de nouveaux membres, ouverte à un approfondissement de la coopération avec ses Partenaires et ouverte à des solutions créatives permettant de faire régner la paix et la sécurité dans la région euro-atlantique.

Je voudrais dire tout d'abord combien je suis heureux et honoré d'avoir été choisi pour ce poste. L'OTAN a été, et reste aujourd'hui, l'Alliance la plus efficace que le monde ait connue. Aucune autre organisation n'a fait davantage au cours des cinquante dernières années pour préserver la paix, la liberté et la démocratie offertes à tous ses membres. Et ces derniers mois, l'Alliance s'est montrée pleinement à la hauteur des défis les plus redoutables qui se présentent dans la région euro-atlantique.

La plupart des succès enregistrés au cours des dernières années sont à porter au crédit de mon prédécesseur dans les fonctions de Secrétaire général, M. Javier Solana. Durant les quatre années où il a occupé ce poste, l'Alliance a dû faire face à de formidables défis:

- la première mission de maintien de la paix de l'OTAN au-delà de son territoire, en Bosnie-Herzégovine,
- le premier élargissement de l'Alliance depuis la fin de la Guerre froide,
- la conclusion d'accords historiques avec la Russie et l'Ukraine,
- l'approfondissement du Partenariat avec 25 pays d'Europe centrale et d'Asie centrale,
- une réforme interne, dont la nouvelle structure de commandement, et, bien sûr,
- l'énorme défi qu'a représenté une campagne aérienne de 78 jours menée pour faire cesser les souffrances humaines au Kosovo.

Ces défis ont tous été relevés avec succès, grâce à l'action dirigée par Javier Solana et à la remarquable cohésion de l'Alliance, ainsi qu'à sa capacité d'adaptation.

L'Alliance a évolué, en sortant d'un rôle passif d'organisation de défense réactive pour jouer activement celui de bâtisseur de la sécurité à travers toute l'Europe. Au cours de la dernière décennie, l'OTAN a si bien réussi dans la mise en œuvre de son programme que l'Alliance elle-même est aujourd'hui plus actuelle et plus indispensable que jamais. A l'aube du XXIe siècle, l'OTAN repose sur des fondations de granite.

Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, parle à des militaires multinationaux de la SFOR à Sarajevo, en Bosnie, le 21 octobre, au cours d'une visite de deux jours dans la région.

(Photo OTAN)

Le Conseil de l'Atlantique Nord rencontre des dirigeants des communautés ethniques albanaise et serbe au quartier général de la KFOR, à Pristina, au Kosovo, le 22 octobre.

(Photo OTAN)

Il m'incombe de tirer parti de ces succès, pour faire en sorte que l'OTAN continue à répondre aux défis de l'avenir. Je vais donner à cet égard plusieurs exemples précis.

Stabiliser les Balkans

Tout d'abord, l'OTAN devra continuer à jouer pleinement son rôle dans la stabilisation des Balkans. Il nous faudra non seulement consolider la paix que nous sommes en train de construire au Kosovo, mais aussi contribuer aux efforts plus larges déployés par la communauté internationale pour instaurer une stabilité et une prospérité durables dans toute l'Europe du sud-est. Nous devrons faire en sorte que l'avenir de cette région ne demeure pas prisonnier du passé.

Nous avons déjà réalisé des progrès tangibles au Kosovo. La campagne aérienne nous a permis d'atteindre les objectifs qui consistaient à faire cesser l'épuration ethnique et à forcer le président Milosevic à retirer ses troupes. Un environnement sûr est peu à peu restauré. Plus de 800 000 réfugiés sont rentrés chez eux. Les Nations Unies ont établi leur présence, et 1 800 de leurs policiers sont déployés dans les villes et les villages.

L'Armée de libération du Kosovo (UCK) a été dissoute, et une force civile a été créée pour les situations d'urgence. Un conseil transitoire multiethnique se réunit chaque semaine, en vue de jeter les bases d'un avenir politique lui aussi multiethnique. Par ailleurs, des préparatifs sont en cours pour la tenue d'élections l'année prochaine. Ce sont là des progrès bien réels, si l'on se rappelle le chaos et la violence dont les Kosovars souffraient sous le régime yougoslave il y a encore quelques mois.

Il reste cependant beaucoup à faire. L'objectif immédiat de la communauté internationale, dont l'OTAN, consiste à aider chaque citoyen du Kosovo à jouir de la paix et de la sécurité que nous connaissons tous. Avec le temps, il nous faudra également promouvoir la démocratie et commencer à créer les conditions qui permettront au Kosovo de prospérer sur le plan économique. Cela nous imposera des obligations considérables, mais nous entendons persévérer. Nous avons gagné la guerre, et nous ne devons pas perdre la paix.

Le cas de la Bosnie montre que la patience dans l'engagement finit par payer. Ce pays a fait de réels progrès depuis le déploiement de l'OTAN, en 1995, et les améliorations se poursuivent. Cette année, quelque 80 000 réfugiés sont rentrés chez eux, soit deux fois plus que l'an dernier. De plus en plus de modérés sont élus aux postes gouvernementaux, parce que les Bosniaques aspirent à la paix. En fait, la situation en matière de sécurité s'est améliorée au point que l'Alliance peut réduire d'un tiers ses effectifs en Bosnie, en les ramenant à 20 000 hommes environ. Nous voyons se rapprocher notre objectif à long terme: instaurer en Bosnie une paix autoentretenue.

Cependant, pour renforcer les succès que nous avons enregistrés dans ces deux régions à conflits, nous devons regarder plus loin, vers l'ensemble de l'Europe du sud-est. Durant toute la campagne du Kosovo, nos Partenaires de l'Europe du sud-est ont montré leur solidarité avec les actions de l'OTAN, en apportant un soutien à l'Alliance malgré les difficultés économiques et les problèmes internes auxquels ils sont confrontés. Ils devraient maintenant pouvoir compter sur notre propre soutien.

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est conclu sous l'égide de l'UE représente un grand pas en avant. Il reconnaît la nécessité d'une approche plus générale de l'ensemble de cette région, approche qui comporte principalement trois volets: la démocratisation et les droits de l'homme, la reconstruction, le développement et la coopération économiques, et les problèmes de sécurité.

L'OTAN apporte au Pacte un soutien actif dans le domaine de la sécurité. L'élément central de cette démarche est l'Initiative sur l'Europe du sud-est que nous avons lancée au Sommet de Washington, en avril dernier. Cette initiative réunit les Alliés et sept pays de la région en vue du développement de la coopération pratique. Avec ces Partenaires, nous allons nous employer à encourager la coopération régionale. En outre, dans le cadre du processus d'élargissement de l'OTAN, nous aiderons les pays candidats de l'Europe du sud-est à préparer leurs demandes d'adhésion à l'OTAN.

Mon objectif est de contribuer à faire entrer les Balkans dans la famille européenne des valeurs démocratiques. Ce sera là l'une de mes priorités dans mes fonctions de Secrétaire général.

Renforcer les capacités de défense et l'interopérabilité

La Bosnie et le Kosovo ont tous deux montré la valeur d'une diplomatie appuyée par la force. Si nous devons, à l'avenir, mener des actions analogues, il nous faudra veiller à disposer d'une force adéquate. A cet égard, la crise du Kosovo n'a pas seulement trouvé un heureux aboutissement: elle a aussi constitué un rappel à la réalité, en montrant très clairement que l'OTAN doit améliorer ses capacités de défense. Il nous faut apporter les changements nécessaires dès aujourd'hui, afin d'être prêts pour des lendemains imprévisibles.

Au cours de la campagne aérienne, les Etats-Unis ont assumé une part disproportionnée du fardeau, du fait que les autres Alliés ne disposaient pas de toutes les capacités militaires et technologiques nécessaires. Il est clair qu'il nous faut remédier à ce déséquilibre et nous employer à faire en sorte que tous les Alliés disposent de la technologie requise pour des actions militaires efficaces, et que la coopération entre eux prenne toute sa valeur.

L'Initiative sur les capacités de défense, que nous avons lancée au Sommet de Washington, représente un grand pas en avant. Elle aidera tous les membres de l'Alliance à se doter de certaines capacités essentielles. Elle permettra aussi de prendre des mesures visant à améliorer l'interopérabilité entre les forces alliées. Il ne s'agit pas seulement de dépenser davantage; il faut aussi dépenser mieux.

Promouvoir l'interopérabilité avec les Partenaires de l'OTAN est également l'une des toutes premières priorités. En Bosnie et au Kosovo, nous avons pu constater l'importance que revêt désormais le rôle des Partenaires dans la conduite des opérations de soutien de la paix en Europe.

Une Alliance plus équilibrée

J'entends aussi contribuer à renforcer le rôle de l'Europe au sein de l'OTAN. L'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) est plus qu'une idée séduisante: c'est une urgente nécessité. Pour dire les choses simplement, le traitement des crises que connaît l'Europe en matière de sécurité ne devrait pas

Des soldats américains de la 31e escadre aérienne expéditionnaire préparent les bombes guidées par laser d'un F-15 sur la base aérienne d'Aviano, en Italie, le 30 mars. Les Alliés ont largement compté sur la technologie de pointe des armes de l'US Air Force au cours de l'Opération Allied Force.

(Photo Reuters)

M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, écoute Mme Tarja Halonen, Ministre finlandaise des affaires étrangères et Présidente du Conseil de l'UE, lors de la première réunion officielle conjointe des Ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UE, tenue à Bruxelles le 15 novembre. Des propositions visant la création d'une force de réaction rapide européenne ont été examinées, en prévision du Sommet de l'UE qui devait se tenir à Helsinki en décembre.

(Photo AP)

être assumé de manière disproportionnée par les Etats-Unis. Nous devons créer une Alliance plus équilibrée, avec une contribution européenne plus importante.

L'Europe mesure cette réalité, et elle se met en devoir d'y faire face. Il lui faut à présent se doter des capacités et des institutions nécessaires pour pouvoir jouer un rôle plus marqué dans la préservation de la paix et de la sécurité. L'OTAN apporte son soutien à ce processus.

Pour ma part, je veillerai à ce que l'IESD soit fondée sur trois éléments essentiels:

- amélioration des capacités de défense de l'Europe,
- ouverture et transparence pour tous les Alliés,
- indivisibilité de la sécurité transatlantique, sur la base de nos valeurs communes.

L'IESD signifie, non pas «moins d'Etats-Unis», mais «plus d'Europe» et une OTAN plus forte. J'attends avec beaucoup d'intérêt de pouvoir travailler à ce projet avec M. Solana, le nouveau «Monsieur PESC» [1]

Remettre les relations OTAN-Russie sur les rails

J'aurai aussi pour priorité immédiate de travailler à l'établissement d'une coopération plus approfondie avec la Russie. Je me félicite de constater que celle-ci participe de nouveau aux réunions du Conseil conjoint permanent, y compris sur le plan militaire. Cependant, nous devons, au-delà des discussions sur la Bosnie et le Kosovo, reprendre les travaux sur toute la gamme des activités en coopération convenue aux termes de l'Acte fondateur.

La raison en est simple: la sécurité en Europe exige une coopération entre l'OTAN et la Russie. Il y a là une réalité incontournable. La Russie et l'OTAN ont des intérêts communs: le maintien de la paix dans les Balkans, la maîtrise des armements, la non-prolifération et la coopération dans le domaine scientifique.

Nous avons tous deux avantage à coopérer dans les secteurs où nous sommes d'accord, et à continuer à débattre même les points de désaccord. Je ne ménagerai aucun effort pour établir ce type de relations solides et pratiques.

Resserrer les liens avec nos autres Partenaires

J'ai aussi pour objectif un nouveau resserrement des liens entre l'OTAN et ses autres Partenaires. Durant toute la crise du Kosovo, les Partenaires de l'OTAN ont clairement montré que, pour ce qui est du terrain où se joue le sécurité, ils ne se tiennent plus sur les lignes de touche. Ce sont désormais des acteurs de premier plan.

Les pays voisins du Kosovo ont apporté une aide particulièrement précieuse aux dizaines de milliers de réfugiés qui fuyaient l'action brutale des forces de sécurité serbes. Ils ont résolument soutenu les opérations menées par l'OTAN pour mettre fin à la violence. Et maintenant, comme en Bosnie, plus de 20 Partenaires envoient des troupes au Kosovo pour y contribuer au maintien de la paix.

Par ces contributions majeures, le programme du Partenariat pour la paix (PPP) et le Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA) ont fait la preuve de leur utilité pour le développement d'une approche coopérative de la sécurité dans toute la région euro-atlantique. Je souhaite qu'ils deviennent encore plus opérationnels et mieux adaptés aux besoins de sécurité de nos Partenaires. C'est pourquoi je compte accorder mon plein appui aux améliorations que nous avons récemment apportées au PPP en vue d'accroître l'interopérabilité, et d'attribuer à nos Partenaires un plus grand rôle dans la planification et la conduite des opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN.

Boris Eltsine, alors Président de la Russie (à droite), Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères (à gauche), et Igor Sergeïev, Ministre de la défense (en arrière, au centre), à la cérémonie d'ouverture du Sommet de l'OSCE d'Istanbul, le 18 novembre. L'une des priorités de Lord Robertson pour l'Alliance est de remettre les relations OTAN-Russie sur les rails.

(Photo AP)

(1) Haut représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

La prochaine phase de l'élargissement

Enfin, l'une de mes principales responsabilités sera de préparer l'OTAN à la prochaine phase de l'élargissement. Les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Alliance se sont en effet engagés à envisager une nouvelle phase pour 2002 au plus tard.

Dans l'intervalle, nous devrons utiliser pleinement le potentiel du Plan d'action pour l'adhésion et aider le plus possible tous les pays candidats à atteindre leurs objectifs. La porte de l'OTAN restera ouverte.

Au total, il y a là un programme à la fois vaste et ambitieux, dont la mise en œuvre va représenter une lourde tâche. C'est pourtant avec beaucoup d'optimisme que j'envisage l'avenir de notre grande Alliance.

Aujourd'hui, l'OTAN demeure l'élément central de la défense collective de l'Europe, avec ses nouvelles missions, ses nouveaux membres et des partenariats toujours plus poussés. Il est indispensable de faire en sorte que l'OTAN continue d'apporter sa contribution unique et vitale à la sécurité euro-atlantique pendant une bonne partie du siècle prochain. ■

Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et le Commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Wesley Clark, rencontrent Ljupco Georgievski, Premier ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine — l'un des pays partenaires voisins du Kosovo qui ont apporté aux Alliés un ferme soutien au cours de la crise du Kosovo et fourni une aide très précieuse aux centaines de milliers de réfugiés kosovars albanais. (Skopje, 22 octobre)*

(Photo Belga)

(*) La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Profil du Secrétaire général

Lord Robertson (53 ans) a succédé à M. Javier Solana au poste de Secrétaire général de l'OTAN le 14 octobre 1999.

Né à Port Ellen, dans l'île d'Islay, en Ecosse, il est titulaire d'un diplôme de science économique de l'Université de Dundee. Après ses études, George Robertson a occupé des fonctions de cadre à temps complet, de 1968 à 1978, à la «General, Municipal and Boilermakers' Union», où il était chargé de l'industrie du whisky écossais.

Il est ensuite entré dans la carrière politique et a été député travailliste de Hamilton (devenu Hamilton South) de 1978 à 1999. En 1979, il a été Secrétaire parlementaire particulier auprès du Secrétaire d'Etat aux services sociaux.

Après les élections générales de 1979, il a été désigné au banc du premier rang de l'opposition, d'abord pour les affaires écossaises (1979-1980), puis pour la défense (1980-1981). De 1981 à 1993, il a occupé diverses fonctions de porte-parole de l'opposition pour les affaires étrangères et du Commonwealth, dont celles de Porte-parole adjoint de l'opposition pour les affaires étrangères et du Commonwealth (1983) et de Porte-parole principal pour les affaires européennes, de 1984 à 1993. En 1993, il est entré au «Gouvernement fantôme» en qualité de Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, poste qu'il a occupé jusqu'au retour au pouvoir du Parti travailliste, après les élections générales de mai 1997.

M. Robertson a alors été Secrétaire d'Etat à la défense, jusqu'à sa nomination au poste de Secrétaire général de l'OTAN.

Avant de prendre ses nouvelles fonctions, il a été élevé à la pairie à vie, avec le titre de Lord Robertson of Port Ellen, le 24 août 1999.

Il a joué le rôle de conseiller auprès de multiples organismes et a reçu un certain nombre de distinctions, ayant notamment été choisi comme l'un des Parlementaires de l'Année en 1993 pour son rôle dans le cadre de la ratification du Traité de Maastricht.

[On trouvera le curriculum vitae complet du Secrétaire général sur le site web de l'OTAN, à l'adresse : www.nato.int/cv/secgen/robert-e.htm]

La nouvelle vocation de sécurité de l'OTAN

Lloyd Axworthy
Ministre des affaires étrangères du Canada

Dans le nouvel environnement de sécurité, la sûreté des personnes — la «sécurité humaine» — devient une considération de politique plus importante pour les gouvernements démocratiques. La crise du Kosovo montre combien les personnes sont de plus en plus les victimes et les cibles principales des actes d'agression commandités par des Etats. Elle montre également comment fonctionne la dynamique de la sécurité humaine, dans la mesure où c'est l'impératif humanitaire qui a déclenché l'intervention des Alliés. Cependant, les sanctions et la force militaire ne sont pas pour la communauté internationale les seules façons de pouvoir répondre aux menaces pour la sécurité humaine. Il existe de nombreuses possibilités d'action préventive. Le Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN s'emploie à promouvoir la démocratie et, par extension, la sécurité humaine, dans toute la région euro-atlantique. Par ailleurs, les initiatives multilatérales dans les domaines du déminage et de la lutte contre le trafic des armes de petit calibre — qui ne sont que deux des secteurs dans lesquels les compétences techniques de l'OTAN peuvent être utilement mises à profit — viennent aussi renforcer la sécurité humaine.

Le Ministre canadien des affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, inaugure le Bureau de liaison du Gouvernement canadien à Pristina, capitale du Kosovo, le 17 novembre.

(Photo AP)

Dans l'année de son 50e anniversaire, l'OTAN se trouve devant un monde radicalement différent de celui qui existait au cours des 40 premières années de l'histoire de l'Alliance. La fin de la Guerre froide a marqué une mutation spectaculaire de l'environnement stratégique, à la fois en Europe et dans le monde. En outre, une mondialisation qui va en s'accélérant et des phénomènes transnationaux de plus en plus importants continuent de transformer le contexte international. Les menaces pour la sécurité sont aujourd'hui plus complexes que jamais. Une large gamme de nouveaux problèmes qui dépassent les frontières — migrations massives, conflits ethniques, crime organisé, maladies, pollution, surpopulation et sous-développement — risque d'avoir des incidences sur la paix et la sécurité, tout autant que les menaces traditionnelles d'agressions inter-Etats.

La dynamique de la sécurité humaine

Dans cet environnement en évolution, les notions de paix et de sécurité mondiales fondées principalement sur la sécurité nationale ne suffisent plus. La plupart des conflits de ces 15 dernières années se sont produits à l'intérieur des Etats plutôt qu'entre Etats, et les victimes ont été en majorité des civils. La sûreté des personnes — la «sécurité humaine» — vient de plus en plus au premier plan dans nos définitions de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, ces nouveaux conflits s'accompagnent souvent d'atrocités, de crimes et d'actes de terrorisme de grande ampleur.

Si la sécurité des Etats et la sécurité entre Etats demeurent indispensables à la sécurité des populations, notre conception de la sécurité est nécessairement devenue beaucoup plus large ces dernières années. Les nouveaux conflits dont nous sommes témoins sont extrêmement complexes et proviennent de toute une série de facteurs. Les solutions à y apporter sont également complexes et dépendent du recours à de multiples instruments politiques, civils et militaires.

La crise du Kosovo et la réaction qu'elle a entraînée de la part de l'Alliance constituent une expression concrète du fonctionnement de cette dynamique de la sécurité humaine. D'abord et avant tout, le conflit du Kosovo n'a montré que trop clairement comment les personnes sont de plus en plus les victimes, les cibles et les instruments principaux de la guerre moderne. Les images indélébiles du conflit du Kosovo — l'exode imposé et l'usage brutal et aveugle de la force — ont toutes mis en lumière le fait qu'il n'existait aucun mécanisme international agréé pour protéger les civils d'un Etat agressif et tyrannique. La réaction des Alliés a montré à quel point la défense de la sécurité humaine est devenue une préoccupation mondiale: c'est l'impératif humanitaire qui a poussé l'OTAN à entrer en action. Notre Alliance avait à la fois les moyens et la volonté d'intervenir, et je suis certain qu'elle agira de même si la nécessité s'en présente.

Malheureusement, il n'est pas toujours possible de prendre des mesures énergiques dans toutes les régions du monde. En Afrique centrale, au Timor oriental et en Sierra

On voit ici la regrettée princesse Diana lors d'une visite à un atelier orthopédique des environs de Luanda, en Angola, en janvier 1997. Sa visite avait pour objet de susciter une plus grande prise de conscience des terribles blessures infligées aux civils par les mines terrestres.

(Photo AP)

Leone, les civils ont subi de plein fouet les nouvelles pratiques de la guerre, telles que le déplorable recours aux enfants-soldats et l'intervention de plus en plus répandue de féroces paramilitaires, parfois en couverture d'agissements de l'Etat. Les civils sont également les premières victimes des armes aveugles et peu coûteuses de la guerre moderne, comme les mines terrestres antipersonnel et les armes militaires de petit calibre.

Il est devenu évident que les Nations Unies ne peuvent agir pour remplir leurs missions de paix et de sécurité que lorsque les Etats membres trouvent la volonté politique de contribuer à des solutions. Celles-ci peuvent, le cas échéant, impliquer un recours à la force militaire. Il existe cependant d'autres options, parmi lesquelles des mesures politiques, telles qu'un effort concerté visant à maîtriser le trafic des armes de petit calibre.

Bien sûr, la sécurité humaine n'est pas un problème nouveau, et toutes les menaces qui pèsent aujourd'hui sur elle ne datent pas d'hier. Les persécutions et l'impunité sont vieilles comme le monde. Le terrorisme et le crime au niveau transnational sont sans doute des problèmes plus récents, mais ils existent déjà depuis des décennies.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour s'occuper du triste sort des civils dans les conflits armés ne datent pas d'hier eux non plus. Il y a plus de 100 ans, la fondation du Comité international de la Croix-Rouge a marqué la naissance d'une doctrine moderne fondée sur la sûreté des personnes. Cette doctrine est reflétée dans tous les documents qui sont à la base du système international actuel, y compris la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève de 1949 (et leurs protocoles additionnels de 1977).

Le nouveau programme de sécurité

Ce qui est nouveau, c'est l'évolution du paradigme. Le concept de la sécurité humaine introduit un nouveau critère d'évaluation du succès ou de l'échec des politiques de sécurité nationales et internationales: ces politiques améliorent-elles la protection des civils contre les agressions commanditées par des Etats et les conflits civils, notamment ethniques?

Cela ne signifie pas que la sécurité nationale, dans sa définition traditionnelle, soit devenue moins importante. Au contraire, la sécurité entre Etats demeure une condition nécessaire de la sécurité des populations. Et pourtant, la sécurité d'un Etat ne saurait, en soi, garantir la sécurité de ses populations. Le concept de la sécurité humaine non seulement nous aide à évaluer l'efficacité de nos politiques de sécurité, mais fait ressortir l'importance de l'action préventive visant à réduire la vulnérabilité et indique les mesures correctives à prendre en cas d'échec de la prévention.

Ce nouveau programme de sécurité intègre donc les deux approches — approche traditionnelle et sécurité humaine — et débouche, en pratique, sur de nouvelles façons d'évaluer les réactions des pouvoirs publics. Une telle formule encourage les décideurs à examiner le coût humain des stratégies destinées à promouvoir la sécurité des Etats et la sécurité internationale, et les amène à se demander, par exemple, si les avantages des mines terrestres antipersonnel au plan de la sécurité l'emportent sur le coût humain que représente le nombre de mutilés et de morts.

Une famille de souche albanaise fuit les combats qui font rage entre l'Armée de libération du Kosovo et les forces yougoslaves dans le nord du Kosovo, le 22 février. «C'est l'impératif humanitaire qui a poussé l'OTAN à entrer en action.»

(Photo Reuters)

(Photo AP)

Le Chef d'Etat-major des forces serbes de Bosnie, le col. gén. Novica Simic (à gauche), et le Commandant OTAN de la SFOR, le général américain Ronald Adams (à droite), se serrent la main, devant l'Ambassadeur du Canada en Bosnie-Herzégovine, Sam Hanson (au centre), lors d'une cérémonie marquant la destruction de mines terrestres antipersonnel au Mont Jahorina, au nord de Sarajevo, le 15 novembre 1999. Quelque 360 000 mines terrestres ont été éliminées dans le cadre d'un programme de destruction appliqué en vertu de la Convention d'Ottawa de 1997.

(Photo AP)

Considérée dans l'optique de la sécurité humaine, la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et du développement constitue une sauvegarde contre l'instabilité des Etats et les conflits internes. Une coopération multilatérale est d'autant plus indispensable s'agissant de relever les défis transnationaux pour la sûreté des personnes. En fait, au cours de la dernière décennie, une batterie de nouveaux instruments internationaux a été constituée afin de lutter, au niveau transfrontalier, contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la dégradation de l'environnement, qui tous affectent de plus en plus la vie des populations. Mais ce qui est nouveau — comme l'ont montré les crises du Kosovo et du Timor oriental — c'est la détermination de la communauté internationale de recourir à la coercition, y compris à des sanctions et à la force militaire, pour faire face aux graves menaces pesant sur la sécurité humaine.

La sensibilisation grandissante à la sécurité humaine rend d'autant plus impératif de renforcer la coordination opérationnelle à la fois au plan interne et avec les autres acteurs internationaux, en vue de réunir tous les éléments des opérations complexes de rétablissement, de consolidation et de maintien de la paix en un ensemble cohérent et efficace.

L'action internationale

Le nouveau programme de sécurité a déjà connu certains succès marquants. En mars dernier, la «Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction» est entrée en vigueur. La Convention d'Ottawa compte à présent 136 signataires et a été ratifiée par 89 Etats. Lors de sa signature, en décembre 1997, les pays ont annoncé une contribution d'un demi-milliard de dollars pour l'action contre les mines. Le gouvernement canadien a alloué une somme de $ 100 millions, que nous avons affectée aux travaux à réaliser dans certains des pays les plus durement touchés — le Cambodge, l'Equateur, le Guatemala, le Mozambique, le Nicaragua et le Pérou, ainsi que la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo. L'une des priorités du Canada dans ce domaine consiste à empêcher que de nouvelles mines ne soient utilisées dans des conflits futurs, et nous avons commencé à travailler de concert avec nos alliés de l'OTAN en vue d'atteindre cet objectif en aidant les pays à détruire leurs stocks de mines antipersonnel.

Les Alliés et les Partenaires mènent une action coordonnée pour l'enlèvement des mines déjà posées, dans le cadre de l'Initiative sur le «déminage humanitaire global» qui a été lancée au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Par ailleurs, des équipes d'experts de l'OTAN prêtent leur concours aux militaires albanais en assurant la formation de spécialistes de l'enlèvement des munitions non explosées et en jouant le rôle de conseillers pour les problèmes relatifs à l'entreposage des munitions dans des conditions de stabilité, de sûreté et de sécurité.

L'accord sur l'institution d'une Cour pénale internationale a également représenté une importante décision de la communauté internationale. Cette Cour contribuera à la dissuasion qu'exigent certaines des violations les plus graves du droit international humanitaire. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) — précurseur de la Cour internationale — apporte une contribution significative au rétablissement de la justice à la fois en Bosnie et au Kosovo. Le développement de la coopération entre l'OTAN et le TPIY ces dernières années témoigne lui aussi d'une prise de conscience grandissante du fait que la sécurité est véritablement indivisible.

S'attaquer aux causes profondes des conflits

Il reste naturellement beaucoup d'autres défis pour la sécurité humaine. Les armes de petit calibre et les armes légères — peu coûteuses et faciles à transporter, à passer en contrebande et à dissimuler - sont devenues les outils professionnels des seigneurs de la guerre, des trafiquants de drogue, des terroristes internationaux et des délinquants en général. Le Canada s'emploie à maîtriser l'usage et la proli-

fération des armes de petit calibre dans trois domaines étroitement liés: la maîtrise des armements, la lutte contre la délinquance et la consolidation de la paix. Cette approche intégrée vise à la fois l'offre et la demande, et elle aide à éliminer les stocks excédentaires d'armes restées en place après la fin des conflits. Le problème des armes de petit calibre doit être traité comme une partie intégrante de la prévention et de la gestion des conflits, du maintien de la paix et de la reconstruction après les conflits. Les opérations menées au service de la paix sont nettement plus dangereuses dans les régions où les armes de petit calibre circulent de façon illégale et incontrôlée. L'OTAN et le CPEA ont le devoir de traiter à la source ces facteurs aggravants des conflits. C'est pourquoi je me félicite de l'initiative lancée en mars dernier au CPEA en vue d'aider à la maîtrise des armes de petit calibre et autres et de renforcer les aspects opérationnels des programmes du Partenariat pour la paix dans ce domaine.

Le nouveau programme de sécurité et l'OTAN

Cette nouvelle conception de la sécurité occupe une place centrale dans l'OTAN d'aujourd'hui. Toutes les nouvelles activités de partenariat et de coopération de l'Alliance reposent sur la conviction que les valeurs qui ont uni l'Alliance pendant 50 ans — la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit - sont également la clé d'une paix et d'une sécurité durables dans la région euro-atlantique.

Les crises survenues dans l'ex-Yougoslavie ont mis ces valeurs à l'épreuve. Le fait que l'Alliance ait pris la direction des opérations de soutien de la paix et sa décision d'intervenir au Kosovo montrent combien les nouveaux rôles de l'OTAN concernent réellement la protection de la sécurité humaine et la projection de la stabilité. Lorsque des milliers de civils se sont trouvés forcés de fuir la montée de la vague d'oppression et de violence au Kosovo, l'OTAN est intervenue pour fournir des services de base et des abris dans des camps de réfugiés construits à la hâte, jusqu'à ce que les organisations civiles aient été en mesure de prendre le relais. Ce furent également les troupes de l'OTAN qui ouvrirent la voie à ces mêmes réfugiés pour leur permettre de rentrer chez eux en toute sécurité.

Aujourd'hui, les troupes de l'OTAN et des Partenaires travaillent activement à aider les sociétés de la Bosnie et du Kosovo à se reconstruire. Leur mission consiste à établir des ponts entre les communautés tout autant qu'à prévenir la violence. Elles participent à toutes les actions qui vont des soins médicaux et des services d'urgence à la reconstruction des écoles ou à la tâche difficile mais essentielle que constitue le déminage. La mission de l'OTAN vient également appuyer le TPIY dans ses enquêtes et sa recherche de preuves permettant de poursuivre les auteurs de crimes de guerre. Le cas du Kosovo montre bien comment la puissance militaire peut aider à atteindre les objectifs de la sécurité humaine.

Mieux vaut prévenir que guérir

Cependant, comme le dit le vieux proverbe, mieux vaut prévenir que guérir. L'OTAN a un rôle à jouer s'agissant de répondre aux menaces naissantes en vue de prévenir les conflits. En fait, le fructueux programme du Partenariat pour la paix vise à développer les structures démocratiques et, par extension, la sécurité humaine dans toute la région euro-atlantique. Alliés et Partenaires se rencontrent régulièrement dans le cadre du CPEA pour partager leurs compétences techniques et coopérer dans l'action à mener pour faire face à certains des nouveaux risques transnationaux. Les récentes initiatives du CPEA dans les domaines du déminage et de la prévention du trafic des armes de petit calibre ne constituent que deux exemples de la façon dont les compétences de l'OTAN sont mises à profit pour contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine.

Il existe cependant pour la sécurité humaine d'autres menaces traditionnelles qui demandent également des approches nouvelles. Compte tenu de la réduction du rôle des armes nucléaires, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont, au mois de décembre, mis en route un processus visant à réexaminer les options de la politique de l'Alliance relatives aux mesures de confiance et de sécurité, à la certification, à la non-prolifération, ainsi qu'à la maîtrise des armements et au désarmement. Les Ministres étudieront un rapport sur ces questions en décembre 2000, et j'attendrai de cette étude des recommandations concrètes sur la façon dont l'OTAN pourra contribuer davantage à la maîtrise des armements et au désarmement.

«Le problème des armes de petit calibre doit être traité comme une partie intégrante de la prévention et de la gestion des conflits, du maintien de la paix et de la reconstruction après les conflits.»

(Photo Reuters)

En pratique comme en théorie, l'OTAN a déjà fait entrer une conception plus large de la sécurité dans son attitude face au nouvel environnement international. Pour la nouvelle OTAN, la sécurité est un continuum qui englobe les préoccupations concernant la sécurité humaine tant au niveau des Etats qu'à celui des personnes. Ce n'est que grâce à une reconnaissance plus large et plus profonde de l'importance de la sécurité humaine pour la paix et la stabilité que l'OTAN conservera son actualité et son efficacité dans sa réponse aux défis divers du siècle prochain. ■

Redéfinir la mission de l'OTAN à l'Age de l'information

Joseph S. Nye, Jr.
Doyen de la Kennedy School of Government, ancien Secrétaire adjoint à la défense des Etats-Unis pour les affaires de sécurité internationales (1994-1995)

Le Kosovo a montré comment l'«effet CNN» — la libre circulation de l'information et des cycles d'actualités abrégés — joue énormément sur l'opinion publique, en donnant la vedette à certains sujets qui, autrement, pourraient ne recevoir qu'une plus faible priorité. Les dirigeants des pays démocratiques ont plus de mal que jamais à maintenir un ensemble cohérent de priorités pour les questions de politique étrangère et à déterminer ce qui est dans l'intérêt national. Joseph Nye analyse la répartition du pouvoir dans le monde d'aujourd'hui, après la fin de la Guerre froide et l'arrivée de l'Age de l'information, et il indique les critères qui pourraient aider à orienter la politique de l'OTAN dans le nouvel environnement stratégique du XXIe siècle.

Le Kosovo a mis en lumière de façon spectaculaire un problème plus vaste: comment l'OTAN devrait-elle définir sa mission à l'Age de l'information? A l'époque de la Guerre froide, l'objectif qui consistait à endiguer la puissance soviétique était une sorte d'étoile polaire guidant la politique de l'OTAN. La tâche officielle de cette dernière était simple et bien définie: dissuader le Pacte de Varsovie de lancer une invasion contre les Etats membres. Après l'effondrement de l'Union soviétique, quelles devraient être les limites de la mission de l'OTAN? La crise du Kosovo a provoqué une réaction de colère de l'OTAN, qui, pour la première fois, est intervenue militairement, dans une région extérieure à la zone du Traité de l'Alliance, en poursuivant des objectifs humanitaires déclarés. De quels critères l'OTAN pourrait-elle s'inspirer pour sa politique concernant la menace (ou l'emploi) de la force dans le nouvel environnement stratégique du XXIe siècle?

Le monde à l'Age de l'information

Nous devons tout d'abord bien voir comment se répartit le pouvoir à l'Age de l'information. Pour certains, la fin du monde bipolaire marque l'avènement de la multipolarité, mais ce n'est pas là une très bonne description d'un monde dans lequel un seul pays, les Etats-Unis, dispose d'une puissance tellement supérieure à celle de tous les autres. En revanche, parler d'unipolarité n'est pas non plus décrire la situation de façon très satisfaisante, car on exagère alors les moyens qu'ont les Etats-Unis de parvenir à leurs fins.

En réalité, la répartition du pouvoir ressemble aujourd'hui à un jeu d'échecs à trois dimensions. En haut, l'échiquier militaire est unipolaire, car les Etats-Unis y ont une très large avance sur tous les autres pays. Au milieu, l'échiquier économique est multipolaire, les Etats-Unis, l'Europe et le Japon apportant les deux tiers du produit mondial. En bas, cependant, l'échiquier des relations transnationales, qui traversent les frontières en échappant au contrôle des gouvernements, représente une structure de pouvoir plus dispersée.

Cette complexité rend l'élaboration des politiques plus difficile. Elle impose de jouer sur plusieurs échiquiers en même temps. En outre, s'il ne faut pas ignorer l'importance que conserve la force militaire dans la poursuite de certains objectifs, il ne faut pas non plus que l'unipolarité militaire fasse croire que le pouvoir des Etats-Unis est plus grand que ce qu'il est dans les autres dimensions. Les Etats-Unis sont une puissance prépondérante, mais non dominante.

Il faut également faire toujours la distinction entre le «pouvoir de la force» — le pouvoir de coercition économique et militaire d'un pays — et le «pouvoir des idées» la possibilité d'exercer un attrait culturel et idéologique [1].

Les valeurs démocratiques et humanitaires occidentales que l'OTAN a été chargée de défendre, en 1949, sont d'importantes sources du pouvoir des idées. Les deux sortes de pouvoir sont indispensables, mais, à l'Age de l'information, le pouvoir des idées gagne du terrain.

L'afflux des informations diffusées à peu de frais a fait grandir le nombre des canaux de communication transnationaux. Les marchés mondiaux et les acteurs non gouvernementaux jouent un rôle plus important. Les Etats sont plus aisément pénétrables et correspondent moins à l'image classique des boules de billard qui rebondissent les unes contre les autres. Ainsi, les dirigeants ont plus de mal à maintenir un ensemble cohérent de priorités en matière de politique étrangère et à définir un seul et unique intérêt national.

S'agissant des intérêts collectifs des membres de l'OTAN, les divers phénomènes de l'Age de l'information s'exercent dans des directions différentes. D'un côté, on peut raisonnablement penser que la révolution de l'information aura, à long terme, des effets bénéfiques pour les démocraties. Les sociétés démocratiques peuvent générer des informations crédibles parce que celles-ci ne représentent pas pour elles une menace. En revanche, les Etats autoritaires vont connaître des difficultés plus grandes. Les gouvernements peuvent limiter l'accès de leurs administrés à l'Internet et aux marchés mondiaux, mais il leur en coûtera

(1) *Joseph S. Nye, Jr.*, Bound to Lead: The Changing Nature of American Power *(New York Basic Books, 1990, chapitre 2).*

beaucoup. Singapour et la Chine, par exemple, sont actuellement aux prises avec ces problèmes.

L'«effet CNN»

D'un autre côté, certains phénomènes de l'Age de l'information sont moins faciles à gérer. La libre diffusion de l'information dans les sociétés ouvertes a toujours eu un impact sur l'opinion publique et sur la formulation de la politique étrangère, mais aujourd'hui, les informations affluent, et les cycles d'actualités abrégés imposent des délibérations plus rapides. Centrées sur certains conflits et certains problèmes relatifs aux droits de l'homme, les émissions poussent les politiques à réagir à certains problèmes extérieurs plutôt qu'à d'autres. L'«effet CNN» rend plus difficile de ne pas donner la vedette à des sujets qui, autrement, pourraient ne recevoir qu'une priorité plus faible. A présent, le développement de l'interactivité des groupes militants sur l'Internet va faire que les dirigeants des pays démocratiques auront plus de mal que jamais à maintenir un ensemble cohérent de priorités.

L'esprit de clocher à l'échelle mondiale

Il y a aussi le problème que constitue l'effet des flux d'informations transnationaux sur la stabilité des communautés nationales. Le gourou des médias canadiens Marshall McLuhan a un jour prédit que les technologies des communications allaient faire du monde un village. Au lieu d'un seul village cosmopolite, elles pourraient produire un ensemble confus de villages mondiaux, avec toutes les querelles de clocher qu'implique le mot «village», mais aussi avec une conscience plus grande des inégalités qui existent au niveau de la planète. Les forces économiques mondiales perturbent les modes de vie traditionnels, et elles ont pour effet d'accroître à la fois l'intégration économique et la désintégration des communautés.

Cela vaut particulièrement pour les Etats restés en position de faiblesse après l'effondrement de l'Union soviétique et des anciens empires européens d'Afrique. Les initiateurs de l'action politique utilisent les canaux d'information peu coûteux pour mobiliser les mécontents, en provoquant l'émergence de communautés tribales, de mouvements nationalistes répressifs ou de communautés ethniques et religieuses transnationales. Il en résulte une relance des appels à l'autodétermination, une montée de la violence et des violations des droits de l'homme — tout cela en présence des caméras de télévision et sur l'Internet. Un ensemble de problèmes critiques s'ajoute ainsi au programme de la politique étrangère.

Les différentes classes de risques pour la sécurité

William Perry et Ashton Carter ont récemment proposé un classement des risques pour la sécurité des Etats-Unis [2], dont on peut aussi utilement s'inspirer pour les intérêts stratégiques de l'OTAN:

- la **«liste A»:** les menaces classées parmi celles que l'Union soviétique présentait pour la survie de l'Occident;

Les technologies des communications produisent-elles un seul village cosmopolite, ou un ensemble confus de villages mondiaux? Le développement de l'interactivité des groupes militants sur l'Internet fait que les dirigeants des pays démocratiques ont plus de mal à maintenir un ensemble cohérent de priorités en matière de politique.

(Photo Reuters)

(2) *Ashton B. Carter et William J. Perry, «Preventive Defense: A New Security Strategy for America» (Washington, D.C., Brookings Institution Press, 1999), pp. 11-15.*

- la **«liste B»:** les menaces imminentes pour les intérêts (mais non pour la survie) de l'Occident telles qu'elles ressortaient de la Guerre du Golfe;
- la **«liste C»:** les principales situations d'urgence qui affectent indirectement la sécurité de l'Ouest, mais ne menacent pas directement les intérêts occidentaux, telles que les crises du Kosovo, de la Bosnie, de la Somalie et du Rwanda.

Il est frappant de voir à quel point la «liste C» a dominé le programme de politique étrangère des Etats-Unis et de constater qu'une crise de la «liste C» a provoqué la première action militaire menée par l'OTAN au cours des 50 années de son histoire. Carter et Perry y voient l'effet de l'absence de menaces de la «liste A» depuis la fin de la Guerre froide. Il existe cependant une autre raison: les problèmes de la «liste C» sont de nature à retenir prioritairement l'attention des médias à l'Age de l'information. Les images dramatiques des conflits humains de l'actualité et des souffrances qu'ils entraînent sont beaucoup plus faciles à transmettre au public que des abstractions de la «liste A» comme la possibilité d'une «Russie de Weimar» ou les risques d'effondrement du système international d'échanges commerciaux et d'investissements. Pourtant, si ces vastes problèmes stratégiques devaient prendre une tournure inquiétante, ils auraient une incidence bien plus grande sur la vie de la plupart de la population des pays de l'OTAN.

Un soldat américain monte la garde à un poste de défense installé à Mogadiscio, en Somalie, en juin 1993.

(Photo Reuters)

La «liste C»

La réalité de l'Age de l'information est que les problèmes de la «liste C» dans lesquels les droits de l'homme jouent un rôle clé, comme dans les cas de la Somalie, de la Bosnie et du Kosovo, viennent d'eux-mêmes au premier plan parce qu'ils sont de nature à retenir l'attention. Cependant, une politique en matière de droits de l'homme n'est pas une politique stratégique: c'est une partie importante de la politique étrangère. Ainsi, à l'époque de la Guerre froide, l'Ouest tolérait souvent les violations des droits de l'homme commises par des régimes qui étaient indispensables pour faire contrepoids à la puissance soviétique — par exemple en Corée du Sud avant le passage de ce pays à la démocratie.

Il reste que l'intérêt plus largement accordé aux préoccupations humanitaires détourne souvent l'attention des questions stratégiques de la «liste A». Par ailleurs, étant donné que les arguments moraux servent de cartes maîtresses, et que les images ont plus de poids que les mots, les discussions sur des compromis sont fréquemment rendues difficiles par les passions qu'elles soulèvent.

Le problème dans ces cas est que l'intérêt humanitaire qui déclenche l'action se révèle souvent beaucoup plus large que profond. Par exemple, l'empressement des Etats-Unis à venir en aide aux Somaliens en proie à la famine (des seigneurs de la guerre leur ayant coupé les vivres) a disparu lorsque les téléspectateurs ont vu les cadavres de soldats américains traînés dans les rues de Modagiscio. Ce genre de revirement est parfois attribué au fait que les Américains n'aiment guère que leurs troupes subissent des pertes. Cette explication est cependant trop facile. Quand les Etats-Unis sont entrés dans la Guerre du Golfe, ils s'attendaient à quelque dix mille morts et blessés, mais l'enjeu dépassait alors les simples questions humanitaires. Pour dire les choses comme elles sont, les Américains acceptent mal que leurs troupes subissent des pertes quand leurs seuls intérêts sont des intérêts humanitaires sans contrepartie.

L'ironie, c'est que la réaction à des cas comme celui de la Somalie peut non seulement détourner l'attention des sujets d'intérêt de la «liste A» et limiter la volonté de s'en préoccuper, mais aussi avoir une incidence négative sur l'action à mener dans des crises humanitaires encore plus graves. L'un des effets directs du désastre en Somalie a été le fait que les Etats-Unis, ainsi que d'autres pays, n'ont apporté ni soutien ni renforts à la force de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda, qui, en 1994, aurait pu limiter ce qui a été un véritable génocide.

Les enseignements pour l'Alliance

Il n'est pas facile de trouver une réponse à de tels problèmes. Il ne suffirait pas d'éteindre nos téléviseurs ou de débrancher nos ordinateurs, même si nous le voulions. Les risques de la «liste C» ne peuvent pas être simplement passés sous silence. Cependant, il importe de tirer et d'appliquer avec prudence certains enseignements qui peuvent

Le mémorial officiel dédié aux victimes du génocide dans le village de Ntarama, au Rwanda, où 5 000 personnes ont été tuées en avril 1994.

(Photo Reuters)

aider à faire entrer ces problèmes dans la stratégie plus large qu'implique la poursuite de l'intérêt national.

Premièrement, il existe de multiples niveaux de préoccupations humanitaires et de nombreux degrés d'intervention, tels que la condamnation, les sanctions visant des individus, les sanctions générales et diverses formes de recours à la force. L'OTAN devrait réserver le recours à la force aux cas les plus flagrants.

Deuxièmement, lorsque l'Alliance fera effectivement usage de la force, il faudra se rappeler certains principes de la doctrine de la «guerre juste»: il devra s'agir d'une cause juste aux yeux de l'opinion; nous devrons choisir judicieusement les moyens utilisés, afin d'éviter autant que possible de frapper des innocents; nos moyens devront être à la mesure de nos objectifs, et les conséquences positives devront être hautement probables (plutôt que simplement souhaitées).

Troisièmement, les pays de l'OTAN devront, d'une façon générale, éviter de recourir à la force, sauf dans les cas où à leurs intérêts humanitaires s'ajouteront de puissants intérêts d'ordre stratégique. Ces conditions étaient celles de la Guerre du Golfe, où les préoccupations de l'Ouest comprenaient non seulement l'agression contre le Koweït, mais aussi les approvisionnements en énergie et les alliés régionaux.

Quatrièmement, la réaction de l'opinion aux crises humanitaires peut varier d'une démocratie à l'autre. C'est pourquoi l'OTAN devrait faire sienne l'idée de groupes de forces interarmées multinationales qui seraient séparables, mais non séparés, de l'Alliance et encourager l'Europe à se montrer plus désireuse et plus capable d'assumer un rôle de chef de file dans ces domaines.

Cinquièmement, nous devrions définir et traiter plus clairement les cas de génocide caractérisé. Au plan humanitaire, l'Ouest a un réel souci de ne pas permettre que se produise un nouvel Holocauste. Pourtant, c'est exactement ce que nous avons fait au Rwanda en 1994. Nous devons travailler davantage à organiser la prévention et le traitement des génocides caractérisés. Malheureusement, la Convention sur le génocide est un texte si vague, et le terme est utilisé de façon si abusive à des fins politiques, qu'il existe dans ce domaine un risque de banalisation. Cependant, une interprétation strictement historique inspirée des précédents de l'Holocauste et du Rwanda en 1994 peut aider à éviter une telle distorsion.

Enfin, les pays de l'OTAN ne devraient intervenir qu'avec beaucoup de prudence dans les guerre civiles ayant pour enjeu l'autodétermination. Ce principe est dangereusement ambigu: des atrocités sont souvent commises par les deux parties («génocide réciproque»), et les précédents risquent d'avoir des conséquences catastrophiques.

Aucun de ces critères ne suffit à régler la question de savoir comment déterminer la mission de l'OTAN à l'Age de l'information. Mais les résultats seront meilleurs si l'on part d'une corrélation entre les valeurs de l'Alliance et sa puissance, et aussi de l'idée que toute mission humanitaire doit être menée de façon rationnelle dans des limites prudentes. ■

INFOS OTAN

Nouveau Représentant permanent de l'Allemagne

M. l'ambassadeur Gebhardt von Moltke (61 ans) a succédé à M. l'ambassadeur Joachim Bitterlich en tant que Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

Après des études de science économique et de droit aux Universités de Heidelberg, Grenoble, Berlin et Fribourg-en-Brisgau, de 1958 à 1963, M. von Moltke a achevé sa formation juridique et obtenu ses diplômes de droit au niveau des Etats.

En 1968, il est entré au Ministère fédéral des affaires étrangères, à Bonn, et, au cours des années 70, il a occupé des postes aux ambassades de Moscou et de Yaoundé (Cameroun). En 1977, il a regagné le Ministère fédéral des affaires étrangères, où il a assumé des fonctions à la Division de l'administration du personnel jusqu'en 1982, date à laquelle il a été affecté à l'ambassade d'Allemagne à Washington en tant que Conseiller pour les affaires politiques.

A son retour à Bonn, en 1986, il a été nommé Chef du Département des Etats-Unis au Ministère fédéral des affaires étrangères, poste qu'il a occupé jusqu'à son affectation à Bruxelles en tant que Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires politiques (1991-1997). Avant de prendre ses fonctions actuelles, en octobre 1999, il a été Ambassadeur auprès de la Cour de St.James, à Londres.

Comment la Slovénie envisage de promouvoir la stabilité dans l'Europe du sud-est

M. Boris Frlec
Ministre des affaires étrangères de la Slovénie

La Slovénie a intérêt à promouvoir la stabilité et la prospérité dans les pays se trouvant au sud-est de son territoire, et, connaissant fort bien l'ex-Yougoslavie, elle participe activement aux travaux menés dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est institué par l'Union européenne au mois de juin de cette année. M. Boris Frlec, Ministre des affaires étrangères, indique les contributions apportées par la Slovénie à une entreprise qui, selon lui, aidera grandement son pays à atteindre ses objectifs stratégiques

Depuis son accession à l'indépendance, en 1991, la Slovénie a toujours dû faire face aux retombées des tensions ethniques, des troubles politiques et des problèmes de développement qui caractérisent et menacent de déstabiliser les pays balkaniques dans la région située au sud-est de son territoire. Il y avait longtemps que nous exprimions les préoccupations que nous inspirait la montée des tensions dans cette région, et nous avions lancé des mises en garde contre les risques d'un conflit armé de longue durée en Bosnie-Herzégovine et de l'aggravation des relations interethniques entre Serbes et Albanais du Kosovo.

La Slovénie, pays d'Europe centrale, s'emploie déjà à servir ses intérêts nationaux aux plans de la sécurité, de la politique et de l'économie dans le cadre général des structures européennes et euro-atlantiques existantes. Elle constate cependant qu'à long terme, le développement de sa sécurité et de son économie dépend dans une large mesure de l'instauration de la stabilité et de la prospérité dans les pays de la région situés au sud-est de son territoire.

Le Pacte de stabilité

Nous accueillons donc avec satisfaction le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est adopté lors de la Conférence ministérielle de l'Union européenne qui s'est tenue à Cologne le 10 juin 1999, ainsi que la Déclaration approuvée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de plus de 26 pays européens et non européens à leur réunion de Sarajevo, le 30 juillet 1999. Il s'agit là de l'une des réalisations les plus marquantes de la communauté internationale depuis plusieurs années. La Slovénie participe activement, sur un pied d'égalité, à cette approche internationale à caractère global de l'aide dont la région a besoin pour faire face à ses problèmes politiques et économiques.

Avec le Pacte de stabilité, la communauté internationale a exprimé sa volonté de prendre des mesures positives et concertées pour éliminer les causes profondes de l'instabilité qui caractérise l'Europe du sud-est. L'orientation stratégique est donnée par une plate-forme politique commune d'organisations internationales et d'Etats participants, sous

Bodo Hombach, Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est (à gauche), s'entretient avec le Président slovène Milan Kučan (à droite) avant l'ouverture de la conférence de Vienne sur les Balkans organisée par les partis sociaux-démocrates européens le 22 juillet, où ont été examinées des propositions concernant le Pacte de stabilité.

(Photo Belga)

la forme de débats en table ronde portant sur les problèmes sécuritaires, économiques, humanitaires et sociaux de la région.

Les questions politiques, économiques et sécuritaires exigent un recours à des méthodes et à des institutions différentes, mais elles sont indissociables les unes des autres. Le Pacte de stabilité se fonde sur cette interdépendance. Son approche globale et intégrée permet d'espérer que les déplorables conditions de vie des habitants de cette partie de l'Europe seront finalement améliorées. Il offre également une formule prometteuse s'agissant de traiter l'ensemble complexe des tensions ethniques, développementales, sociales et politiques qui se multiplient dans la région depuis la fin de la Guerre froide.

Le Pacte de stabilité vise à aider les pays de l'Europe du sud-est dans la lutte qu'ils mènent pour parvenir à une prospérité et à une paix sociale générales, et il met en évidence le fait que cet objectif ne pourra être atteint que par une promotion de la démocratie et du respect des droits de l'homme, aussi bien que du développement économique. Il faut que soit mise en place une société civile forte et que soient résolus les problèmes des minorités nationales. Cette approche est tout à fait conforme à la position et aux valeurs de mon pays.

La participation active de la Slovénie

L'histoire que la Slovénie partage avec les pays de l'Europe du sud-est et notre expérience — tantôt positive, tantôt négative — des relations avec ces pays nous confèrent une position unique, et à certains égards privilégiée, dans cette entreprise commune. Notre connaissance de l'ex-Yougoslavie — ainsi que des mentalités et des langues différentes des peuples qui la composent — et nos liens économiques traditionnels nous mettent particulièrement en mesure de jouer un rôle constructif dans le processus de stabilisation.

Au cours des divers débats en table ronde concernant le Pacte de stabilité, la Slovénie a déjà proposé plusieurs projets visant à promouvoir la démocratie et à créer les conditions d'une coexistence pacifique entre des peuples de cultures et de religions différentes, ainsi que des projets visant la reconstruction et le développement économiques de la région.

Dans le cadre des débats tenus à la réunion de la «Table de travail sur la démocratisation et les droits de l'homme», nous avons notamment recommandé que soit créé un centre chargé de contrôler les relations interethniques dans l'Europe du sud-est. Une proposition concernant l'établissement d'institutions et une administration et une gestion efficaces a été élaborée par plusieurs ministères. Nous avons également proposé la création d'un centre national d'études sur l'Europe du sud-est et d'une université internationale pour cette région. En outre, RTV Slovénie — notre société nationale de radio et de télévision — a offert d'aider à la démocratisation des médias au Kosovo et en Europe du sud-est.

Dans ce domaine, plusieurs projets sont déjà en cours. La Slovénie a accepté d'accueillir un certain nombre de conférences internationales. La première avait pour objet de déterminer des solutions constitutionnelles appropriées visant à contribuer à la démocratisation et à la protection effective des droits de l'homme, et elle a été organisée avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, à la fin novembre. La deuxième, au début du mois de décembre, a été organisée dans le cadre de l'Initiative de Royaumont sur la coopération transfrontalière entre grandes villes et collectivités locales d'Europe. Une troisième conférence, qui portera sur les minorités nationales, est prévue pour février 2000 en coopération avec le Conseil de l'Europe.

Des soldats norvégiens de la SFOR hissent le drapeau slovène, le 5 novembre 1997, dans un camp proche de Sarajevo, pour saluer l'affectation de 35 membres des forces aériennes slovènes à la SFOR en vue de leur participation à des tâches accomplies en Bosnie.

(Photo Belga)

Lors de la réunion de la «Table de travail sur la reconstruction, le développement et la coopération économiques», la Slovénie a proposé d'accueillir des administrateurs de l'Europe du sud-est au Centre de formation de Brdo. En outre, dans le contexte de la «Table de travail sur les questions de sécurité», la Slovénie appuie les initiatives visant à étendre à la Croatie et au Kosovo les activités du Fonds international d'affectation spéciale (ITF) pour le déminage et l'aide aux victimes des mines en Bosnie-Herzégovine.

La Slovénie participe activement à toute une série d'autres entreprises internationales destinées à promouvoir

la sécurité et la stabilité dans l'Europe du sud-est, parmi lesquelles figurent la SFOR et l'Unité multinationale spécialisée (MSU) de Bosnie, la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Elément multinational de conseil en matière de police (EMCP) dirigé par l'UEO en Albanie, l'Initiative de coopération en Europe du sud-est (SECI) et le Processus de Royaumont. Une centaine de membres des forces armées slovènes participent à ces opérations, et des experts civils travaillent également au Kosovo et en Albanie.

M. Janez Drnovšek, Premier ministre de Slovénie (à gauche), rencontre M. Javier Solana, alors Secrétaire général de l'OTAN, au siège de l'Organisation, le 1er juin 1999. La Slovénie fut le premier pays partenaire à ouvrir son espace aérien aux avions de l'OTAN au début de l'Opération Allied Force.

(Photo Belga)

Etendre le bouclier de sécurité de l'OTAN

Outre les projets organisés dans le cadre du Pacte de stabilité, il est indispensable que tous les pays de l'Europe du sud-est soient encouragés à participer activement au programme du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN, et les perspectives de leur admission au Partenariat doivent être clairement définies. La sécurité, la stabilité et la confiance ne pourront être instaurées dans la région que si des mesures de confiance mutuelle et de coopération sont inscrites dans le cadre de ce programme, afin de promouvoir une sécurité en coopération dans l'ensemble de la région euro-atlantique.

Notre propre participation au PPP nous a conduits à décider d'adapter les structures militaires et de sécurité de notre pays et d'établir un contrôle démocratique adéquat des forces armées. Notre admission au Partenariat est la meilleure preuve que la Slovénie évolue dans un sens positif, et aussi qu'elle a de bonnes chances d'entrer dans les structures euro-atlantiques - objectif qu'elle partage avec beaucoup des pays situés au sud-est de son territoire.

La Slovénie connaît aujourd'hui, aux plans intérieur et extérieur, une stabilité qu'elle s'efforce de transmettre à l'ensemble de la région par un certain nombre d'initiatives. Nous considérons que la coopération interrégionale revêt une importance capitale s'agissant de parvenir à une stabilité à long terme dans l'Europe du sud-est. L'inclusion de la Slovénie dans la prochaine phase de l'élargissement de l'OTAN donnerait aux pays de cette région un important signal. Non seulement elle leur permettrait d'espérer obtenir finalement leur intégration, mais une OTAN élargie aiderait aussi à promouvoir la sécurité et la stabilité au-delà de son propre territoire, vers les pays qui en sont à proximité immédiate.

De notre point de vue, naturellement, l'instabilité qui règne aujourd'hui dans l'Europe du sud-est — même si elle ne nous menace pas directement — renforce les arguments en faveur d'une Slovénie devant chercher à sauvegarder et à consolider sa sécurité nationale dans le cadre du système de défense collective de l'Alliance de l'Atlantique Nord. La Slovénie a déjà montré qu'elle était pour l'OTAN un allié régional fiable en soutenant l'intervention des Alliés au Kosovo, pour la défense des valeurs sur lesquelles l'OTAN repose et que la Slovénie appuie elle-même. Au début de l'*opération Allied Force*, nous avons été le premier pays partenaire à ouvrir à l'OTAN notre espace aérien en 24 heures. Nous nous sommes aussi profondément engagés dans le dialogue que comporte l'intense activité menée pour trouver une solution politique à la crise du Kosovo.

Je suis convaincu que l'expérience de la Slovénie et sa connaissance de la région seront également utiles à l'OTAN dans le cadre de notre participation active à des instances relevant du Conseil de partenariat euro-atlantique, à savoir le «Forum consultatif sur les questions de sécurité concernant l'Europe du sud-est» et le «Groupe de travail ad hoc sur l'Europe du sud-est».

La réalisation des objectifs stratégiques de la Slovénie

Les crises de la Bosnie et du Kosovo et les réponses de la communauté internationale reflètent deux des principales caractéristiques de la révolution de l'après-Guerre froide dans le domaine de la géopolitique: l'émergence de conflits interethniques qui constituent l'un des nouveaux

(De gauche à droite) Les Ministres des affaires étrangères Toomas Hendrik Ilves (Estonie), Ioannis Kasoulides (Chypre), Jan Kavan (République tchèque), János Martonyi (Hongrie), Bronislaw Geremek (Pologne) et Boris Frlec (Slovénie) réunis à Tallinn, en Estonie, le 11 octobre 1999, pour examiner les questions relatives à leurs négociations en vue d'une adhésion à l'UE, ainsi qu'au resserrement de la coopération entre les six pays.

(Photo Belga)

défis pour la sécurité au plan international, et celle d'une coopération internationale plus intense visant à relever ces défis. L'approche globale unique du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est mobilise les ressources de nombreux acteurs au sein de la communauté internationale. L'expérience acquise pourra aider à établir de meilleures pratiques pour apporter une réponse rapide et efficace dans des cas analogues survenant à l'échelle mondiale.

Le Pacte a également confirmé le poids de l'UE et de l'OTAN pour la stabilité sur le continent européen, et il souligne l'importance d'une étroite coopération entre elles. La Slovénie sait que le fait d'être membre à part entière des deux organisations garantirait sa sécurité à long terme. Nous participons aux activités de l'une comme de l'autre, et nous sommes prêts à prendre en charge les défis qu'implique l'adhésion.

La participation active de la Slovénie aux travaux menés en vertu du Pacte de stabilité contribue de façon significative à la poursuite de nos objectifs stratégiques. Elle nous rapproche des structures européennes et euro-atlantiques, en offrant à notre pays la possibilité de renforcer sa position au plan international. Mais ce qui est encore plus important, c'est que le Pacte de stabilité améliore les perspectives d'une sécurité à long terme pour la Slovénie en donnant l'espoir d'apporter une paix, une démocratie et une prospérité durables aux pays de l'Europe du sud-est — région qui a trop longtemps été la poudrière de l'Europe. ■

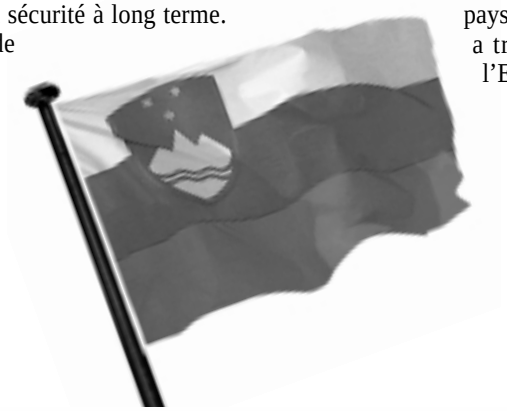

Le Pacte de stabilité: ouvrir des voies nouvelles dans les Balkans

Bodo Hombach
Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est

Le Pacte de stabilité lancé l'été dernier trace le cadre politique et pratique à adopter pour promouvoir la paix et la stabilité dans l'Europe du sud-est. Grâce à la large adhésion qu'il a suscitée — dont celle de l'Union européenne, du Groupe des sept pays industrialisés plus la Russie (G8), des pays de la région et d'organisations clés telles que l'OTAN — le Pacte représente une approche globale de la diplomatie préventive qui ouvre des voies nouvelles pour la politique à mener à l'égard des Balkans.

Cette dernière année du siècle actuel a vu la fin d'une dangereuse tendance. Trop souvent, les conflits de l'Europe du sud-est devenaient les conflits, voire les guerres, de l'Europe. De même, l'Europe menait trop souvent dans les Balkans des guerres par procuration. Cette fois, les conflits de la région ont été maîtrisés. Dans la crise du Kosovo, une action concertée a permis de limiter et d'isoler un conflit redoutable. A la veille du nouveau millénaire, c'est là un grand succès politique.

Le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, Bodo Hombach, lors de la séance inaugurale du Sommet sur le Pacte de stabilité, à Sarajevo, le 29 juillet.

(Photo Reuters)

Ce succès exige un engagement de notre part à tous: le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est constitue le cadre politique qui doit permettre d'en assurer la survie. Une politique faite de mesures réalistes est en train d'être élaborée dans le sens d'une intégration aux structures européennes et euro-atlantiques, y compris à l'OTAN. Elle vise notamment à élargir l'Union européenne par l'entrée des pays de l'Europe du sud-est. Ces pays doivent avoir la possibilité de se rapprocher un peu plus chaque jour d'une telle réalité.

La paix et la stabilité exigent un redressement de l'économie, et vice versa. C'est là qu'intervient le Pacte de stabilité, avec sa perspective d'intégration, et ses trois «Tables de travail» d'égale importance consacrées à la démocratisation et à la promotion des sociétés civiles, au développement économique et aux questions de sécurité intérieure et extérieure.

A la réunion au sommet sur le Pacte de stabilité tenue à Sarajevo fin juillet, le Président finlandais, M. Ahtisaari, a fort justement comparé le Pacte à un marathon. Je voudrais ajouter que notre intention est de nous fixer des objectifs tout au long de notre parcours, de façon à pouvoir mesurer nos performances d'après ce que nous aurons réalisé aux étapes intermédiaires.

Le sens des responsabilités politiques nous impose de ne pas faire naître des espoirs sans lendemain. Cependant, le Pacte de stabilité doit exploiter les réussites concrètes obtenues sur la base d'une ligne d'action définie assez nettement pour continuer à susciter l'adhésion et la motivation. Les gens doivent pouvoir vivre un peu mieux chaque jour.

Le défi de la Yougoslavie

La République fédérale de Yougoslavie reste un problème et un défi de première importance. Ses habitants doivent savoir que le Pacte de stabilité n'est pas en train de construire un mur d'enceinte autour d'eux. Au contraire, dès que la Yougoslavie aura résolu ses problèmes politiques, elle pourra et devra devenir l'un des participants au Pacte de stabilité, avec le statut de membre de plein droit. Jusque-là, le Pacte de stabilité s'adressera aux forces démocratiques de la Serbie et du Monténégro.

Par son action, le président Milosevic a conduit son pays à la ruine politique et économique. Son nationalisme agressif, son despotisme et son culte du pouvoir personnel ont, au cours de la dernière décennie, fait sombrer l'Europe du sud-est dans le sang, la haine et les expulsions. L'Europe n'a pas accepté une telle politique, qui ne sera pas davantage tolérée à l'avenir.

Dans ce contexte, et en réaction à la déportation systématique de la population albanaise du Kosovo, l'Ouest a pris position contre le régime de Belgrade. Il s'agissait de préserver les valeurs de l'Europe et la paix dans la région, qui était également menacée par le mouvement déstabilisateur de dizaines de milliers de réfugiés vers les pays voisins.

Il a rarement fallu prendre des décisions aussi difficiles concernant l'Europe de l'après-guerre. Pendant les frappes aériennes, tous les responsables politiques des pays de l'OTAN ont durement travaillé pour trouver la meilleure approche. La violation flagrante des droits de l'homme, la terreur effrénée, les expulsions brutales et le danger de voir

la guerre s'étendre à toute la région ne pouvaient rester sans réponse. Pourtant, il est impossible de protéger totalement les innocents des effets d'une campagne militaire.

Mobiliser les initiatives et les ressources

Le Pacte de stabilité peut mobiliser les initiatives et les ressources, accélérer les processus et donner un élan politique. Il ne dispose pas d'une structure de mise en oeuvre qui lui soit propre. Cette mise en oeuvre dépend en fait de ses participants, à qui il appartient de prendre les mesures nécessaires et de canaliser les activités en cours, dans le cadre que le Pacte leur offre en matière de coordination et d'impulsions politiques. Le Sommet sur le Pacte de stabilité tenu à Sarajevo, en présence de 40 Chefs d'Etat et de gouvernement et de dirigeants des organisations internationales, a clairement marqué la ferme volonté de la communauté internationale de travailler avec tous les pays de la région à la mise en oeuvre du Pacte par des actions concrètes.

Nous ne voulons pas réinventer la roue. Nous voulons nous appuyer sur ce qui existe déjà: les divers niveaux de développement des pays de la région, les initiatives et les programmes en cours, et les compétences de l'OTAN, de l'Union européenne (UE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE),du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, des institutions financières internationales, des ONG et de bien d'autres instances.

Le Pacte de stabilité offre une approche qui diffère des conceptions précédentes concernant la région, en ce sens qu'il a pour celle-ci une vision d'avenir, une politique cohérente de diplomatie préventive et des structures décisionnelles adaptées à son cas particulier.

La vision du Pacte de stabilité est celle d'une Europe du sud-est dont l'avenir sera fondé sur la paix, la démocratie, la prospérité économique et la sécurité intérieure et extérieure — une Europe du sud-est qui sera finalement intégrée dans les structures européennes et euro-atlantiques. Par rapport à ce qu'a connu le siècle actuel, cette vision est quelque chose de radicalement nouveau... quelque chose que nous n'aurions pas osé croire possible il y a encore quelques années.

Jusqu'ici, les politiques menées à l'égard des Balkans ont été axées sur les symptômes et sur les crises. Le Pacte de stabilité constitue la première démarche visant à traiter les déficits structurels politiques et économiques des pays de la région par une approche globale de la diplomatie préventive. L'un de ses aspects novateurs réside dans le fait qu'il a pleinement recours aux pays de l'Europe du sud-est en tant que partenaires égaux, partageant bel et bien la *propriété* du processus de stabilisation.

Surtout, cette approche tire parti des concepts les plus fructueux de l'histoire européenne de l'après-guerre: l'intégration dans le cadre de l'UE a unifié l'Europe occidentale, et le Processus d'Helsinki a aidé à surmonter la division de notre continent. Il n'est pas pour nous de meilleurs instruments.

Le Pacte de stabilité est une sorte de Processus d'Helsinki pour l'Europe du sud-est . Ses structures décisionnelles, composées d'un système de trois «Tables de travail» dont les résultats sont rassemblés à la «Table régionale», reflètent étroitement les «Corbeilles» qui groupaient des questions de politique analogues dans le Processus d'Helsinki.

Le Président finlandais Martti Ahtisaari (à gauche) — assis à côté du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité Bodo Hombach lors d'une réunion de neuf Etats balkaniques à la veille du Sommet sur le Pacte de stabilité tenu à Sarajevo — a comparé le Pacte à un marathon.

(Photo Belga)

Le Pacte de stabilité en quelques lignes

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est a été adopté lors d'une réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères et de représentants des organisations et institutions internationales et des initiatives régionales tenue à Cologne le 10 juin 1999. Le Pacte représente un engagement politique de tous les pays et organismes concernés pour ce qui est de suivre une approche globale, coordonnée et stratégique à l'égard de cette région, en remplaçant la gestion des crises par la diplomatie préventive.

Le Pacte de stabilité fournit le cadre qui doit permettre à tous les acteurs existant dans ce contexte d'atteindre les objectifs communs fixés pour les domaines de la démocratisation et des droits de l'homme, du développement et de la reconstruction économiques, et de la sécurité extérieure et intérieure.

Le document agréé à Cologne prévoit la nomination d'un Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité chargé de faciliter la réalisation des objectifs du Pacte. M. Bodo Hombach, ancien Ministre responsable du Cabinet du Chancelier fédéral d'Allemagne, a été nommé à ce poste en juillet 1999.

- *Le Pacte de stabilité compte 29 participants: les 15 Etats membres de l'UE, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovénie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, la Turquie, les Etats-Unis d'Amérique, la Commission européenne, le Président en exercice de l'OSCE et le Conseil de l'Europe.*
- *En outre, 11 «facilitateurs» et 5 initiatives régionales servent les objectifs du Pacte et participent à ses structures: le Canada, le Japon, les Nations Unies, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'OTAN, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union de l'Europe occidentale, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Processus de Royaumont, la Coopération économique de la mer Noire, l'Initiative centre-européenne, l'Initiative de coopération en Europe du sud-est et le Processus de coopération en Europe du sud-est.*
- *A la réunion du 16 septembre 1999 de la «Table régionale pour l'Europe du sud-est» assistaient les observateurs suivants: la République tchèque, la Moldova, la Norvège, la Pologne, la Slovaquie, la Suisse et l'Ukraine. La Présidence avait également invité le Monténégro, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Bureau du Haut Représentant et le Parlement européen.*

(*) La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Ce n'est que dans la structure du Pacte de stabilité que tous, y compris les institutions financières internationales, se retrouvent à la même table. Ils s'y retrouvent en outre sur un pied d'égalité. Le Pacte de stabilité n'est pas un élément de plus sur la scène internationale: il a pour objet d'apporter aux acteurs existants une réelle valeur ajoutée. Il stimule et accélère l'action à mener.

Les travaux concrets ont démarré

Les premiers travaux concrets ont déjà bien avancé. A sa réunion du 16 septembre, la «Table régionale» a arrêté le plan d'action des «Tables de travail». On s'y est également mis d'accord sur un système de présidence et de coprésidence pour les «Tables de travail», dont les réunions ont toutes commencé au mois d'octobre. En vertu du système de coprésidence, les pays de la région accueilleront des réunions des «Tables de travail», et joueront aussi un rôle clé dans leur préparation et leur suivi.

En ce qui concerne le fond des travaux du Pacte de stabilité, d'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines clés. Par exemple, une charte sur les investissements a été établie, aux termes de laquelle les pays de la région prennent le ferme engagement d'améliorer les conditions de leurs investissements. Un conseil consultatif a été créé pour l'industrie et le commerce; composé des principaux chefs d'entreprise des pays du Pacte de stabilité, dont ceux de l'Europe du sud-est, il va participer activement à la mise en oeuvre de la charte sur les investissements. Dans une division du travail entre les banques internationales, la Banque mondiale prépare une approche globale du développement régional, la Banque européenne d'investissement joue le rôle de chef de file pour l'établissement des priorités entre les projets d'infrastructure régionaux, et la Banque européenne pour la reconstruction et le

Vue d'ensemble de l'ouverture du Sommet sur le Pacte de stabilité au centre olympique de Zetra, à Sarajevo, le 29 juillet. Quarante Chefs d'Etat et de gouvernement et les dirigeants d'organisations internationales sont réunis pour étudier les moyens de promouvoir la paix et la prospérité dans l'Europe du sud-est.

(Photo Reuters)

▶

Un soldat de la SFOR monte la garde du haut de la tour du stade olympique de Sarajevo, où se déroule le Sommet sur le Pacte de stabilité, le 29 juillet. «Il est évident que l'OTAN a un rôle clé à jouer pour un certain nombre d'aspects importants des travaux du Pacte.»

(Photo Belga)

développement élabore un programme pour le développement du secteur privé dans la région.

Une initiative anticorruption a été lancée dans le cadre d'une action générale de lutte contre le crime organisé. Par ailleurs, des équipes spéciales travaillent à l'établissement de plans d'action intégrés concernant la bonne administration, l'éducation, la liberté des médias, l'égalité des sexes, les minorités ethniques et les réfugiés.

Dans le domaine de la défense, on enregistre une progression satisfaisante des travaux concernant des mesures de sécurité telles que l'amélioration des contacts entre militaires, la maîtrise des ventes d'armes et la réduction du nombre des armes de petit calibre en circulation, ainsi que la non-prolifération des armes de destruction massive. La prochaine réunion de la «Table de travail sur la sécurité» aura lieu à Sarajevo dans les premiers mois de l'an 2000.

Pour le Pacte de stabilité, l'un des événements marquants sera une conférence sur le financement au niveau régional qui se tiendra au cours du premier trimestre de l'an 2000. Cette conférence apportera les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de nombreux projets. Nous entrons à présent dans la phase suivante des applications pratiques, durant laquelle les projets se matérialiseront sous la forme de chantiers de construction.

Travailler avec l'OTAN

Pour l'avancement de la mise en oeuvre du Pacte de stabilité, j'attends avec intérêt de poursuivre avec Lord Robertson les étroites relations de travail établies avec l'OTAN au cours du mandat de son prédécesseur, M. Javier Solana. Les tâches auxquelles nous nous trouvons confrontés sont d'une complexité et d'une ampleur telles qu'aucune organisation ni aucune nation ne peut y faire face à elle seule. Il est néanmoins évident que l'OTAN a un rôle clé à jouer pour un certain nombre d'aspects importants des travaux du Pacte. Ensemble, nous avons l'occasion d'assurer à l'Europe du sud-est un avenir stable et prospère. ■

La politique de la Suisse en matière de sécurité et son partenariat avec l'OTAN

Martin Dahinden
Chef adjoint de la Mission suisse auprès de l'OTAN

Les changements spectaculaires intervenus dans l'environnement stratégique européen depuis la fin de la Guerre froide, et en en particulier les crises qui ont éclaté dans les Balkans, ont conduit la Suisse à adapter sa position traditionnelle en matière de sécurité. Il n'est pas question de renoncer à la neutralité, mais les Suisses cherchent maintenant à renforcer leur sécurité par une coopération avec d'autres pays et avec l'OTAN, notamment par le biais du Partenariat pour la paix (PPP). Et si leur législation leur interdit actuellement d'envoyer des unités armées à l'étranger, cette question fait maintenant l'objet d'un débat public. M. Dahinden, de la Mission suisse auprès de l'OTAN, évoque l'importance pour son pays de participer au PPP et au Conseil de partenariat euro-atlantique, en préconisant un renforcement de la coopération dans ces deux cadres.

Pendant des siècles, la politique de sécurité de la Suisse a eu pour bases la défense autonome et la neutralité. Cependant, les changements spectaculaires intervenus dans l'environnement stratégique européen et les conflits des Balkans ont conduit les Suisses à adapter leur position traditionnelle en matière de sécurité. Pour l'avenir prévisible, la sécurité devra être renforcée principalement par une coopération avec d'autres pays et avec des organisations de sécurité telles que l'OTAN. La Suisse ne compte ni se joindre à l'Alliance ni renoncer à son statut de neutralité. Elle est donc tout particulièrement intéressée par le succès durable du programme du Partenariat pour la paix (PPP) et par l'attribution au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) d'un rôle plus fondamental.

Le Ministre suisse des affaires étrangères Joseph Deiss s'entretient avec une réfugiée kosovare albanaise au cours de sa visite au camp de réfugiés de Spitalla, près de Durrës, à l'est de Tirana, la capitale albanaise, le 16 mai. Les Suisses réagirent rapidement à la crise du Kosovo en envoyant une aide humanitaire à la région.

(Photo Belga)

L'OTAN et la sécurité de la Suisse

Après la Seconde guerre mondiale, la sécurité de la Suisse s'est trouvée sensiblement améliorée lorsque ses voisins — la France, l'Allemagne et l'Italie — sont devenus membres d'une alliance attachée à la démocratie, aux libertés individuelles et au règne du droit. Pour la première fois depuis des siècles, la Suisse ne se situait plus au carrefour de grandes puissances hostiles. L'Alliance de l'Atlantique Nord a joué un rôle stabilisateur de premier plan sur tout le continent, en liant la sécurité de l'Europe à celle des Etats-Unis. Aujourd'hui, après la fin de la Guerre froide, l'OTAN demeure une garantie contre la renationalisation des politiques de sécurité et de défense des Etats de l'Europe de l'Ouest.

Les Suisses se sont félicités de l'ouverture de l'OTAN et de son adaptation à un environnement de sécurité en évolution, où ils voient un moyen efficace de promouvoir le développement de la sécurité et de la stabilité dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Le PPP a permis à la Suisse d'établir des relations normales avec l'OTAN et d'engager avec elle un dialogue régulier, sur la base de ses étroits rapports politiques, économiques et culturels avec les divers Etats membres.

L'impact des crises de l'ex-Yougoslavie

Seul l'avenir nous dira quel impact les événements de l'ex-Yougoslavie auront à long terme sur la politique étrangère et de sécurité de la Suisse. Par rapport à sa taille, celle-ci a accueilli plus de réfugiés de l'ex-Yougoslavie que tout autre pays de l'Europe de l'Ouest. La Suisse a été particulièrement affectée par la crise du Kosovo. Quelque 170 000 Kosovars albanais — soit près de 10 pour cent de la population du Kosovo — sont venus s'y installer. Au cours de la crise, un réfugié sur deux en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine [1] a déclaré que la

(1)
La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Suisse serait sa destination finale préférée s'il ne pouvait pas rentrer au Kosovo.

L'arrivée en masse de réfugiés n'est pas pour la Suisse la seule conséquence de près de dix années de conflits dans les Balkans. Notre pays est aussi touché par le trafic d'armes, le crime organisé et les affrontements entre différents groupes ethniques de l'ex-Yougoslavie vivant sur son territoire.

La Suisse a rapidement réagi à la crise du Kosovo au moyen des instruments traditionnels de sa politique étrangère. Elle a lancé des programmes d'aide humanitaire et de reconstruction de grande envergure. Au cours de la seule année 1999, quelque USD 200 millions ont été dépensés dans la région, ce qui a fait de la Suisse un pays donateur de premier plan.

La coopération entre la Suisse et l'OTAN a atteint un niveau sans précédent durant les crises survenues en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. A la fin de 1995, les Suisses ont ouvert aux troupes de l'IFOR leur espace aérien et leurs réseaux ferroviaire et routier. Le Ministère de la défense a engagé des programmes d'assistance bilatérale avec les forces armées de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Aujourd'hui, ces programmes sont coordonnés dans le cadre du PPP avec l'OTAN et avec d'autres pays. L'expérience acquise a été très positive.

Alors que des centaines de milliers de personnes commençaient à fuir le Kosovo, la Suisse a lancé des programmes bilatéraux d'assistance humanitaire dans la région. Des hélicoptères de transport des forces armées helvétiques ont également été mis à la disposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En plus de cette assistance, et à la demande des Ministres des affaires étrangères de plusieurs pays européens, la Suisse a engagé — avec la Grèce, la Russie et, par la suite, l'Autriche — un programme de soutien (Groupe FOCUS) à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo. Un soutien a également été accordé aux victimes du conflit armé en Serbie. Cette opération n'aurait pu être réalisée sans une étroite coopération avec les autorités politiques et militaires de l'OTAN. L'expérience précédemment acquise par le biais du PPP s'est révélée très précieuse.

Notre législation interdit au gouvernement helvétique d'envoyer des unités armées à l'étranger. Les autorités fédérales ont néanmoins décidé de fournir une unité de soutien non armée au bataillon autrichien de la KFOR. Quelque 140 soldats suisses sont actuellement déployés au Kosovo. En même temps, un débat public a été engagé dans notre pays sur la question de savoir si cette interdiction d'envoyer des troupes armées à l'étranger devrait ou non être levée, ainsi que d'autres obstacles juridiques à la coopération internationale.

Des hélicoptères suisses du HCR livrent du matériel d'aide humanitaire aux réfugiés kosovars dans le nord de l'Albanie, le 20 avril.

(Photo Belga)

L'Irlande adhère au Partenariat pour la paix

Le 1er décembre, l'Irlande est devenue le 25e membre du programme du Partenariat pour la paix (PPP).

M. David Andrews, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, est venu au siège de l'OTAN, à Bruxelles, signer le Document cadre du PPP et soumettre le Document de présentation de son pays, qui expose la base de la participation de l'Irlande au PPP, telle qu'approuvée par le Parlement irlandais.

M. Andrews a souligné que la décision de l'Irlande d'adhérer au PPP était «parfaitement conforme à la politique de neutralité de l'Irlande», *et que son pays n'avait pas l'intention d'adhérer à l'Alliance de l'Atlantique Nord, ni à aucune autre alliance. Dans les observations qu'il a formulées devant le Conseil de l'Atlantique Nord, il a expliqué que l'Irlande — qui joue un rôle actif dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et appuie la poursuite du développement des stratégies et des mesures internationales visant la prévention des conflits, le maintien de la paix et la gestion des crises —* «se félicite du rôle que le maintien de la paix a pris dans le Partenariat pour la paix et attend avec intérêt de contribuer aux activités du Partenariat dans ce domaine.»

Le Ministre irlandais des affaires étrangères David Andrews (à gauche) signe le Document cadre du PPP et soumet le Document de présentation PPP de l'Irlande au Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, le 1er décembre.

(Photo Belga)

Il a ajouté que «l'Irlande attend également avec intérêt de participer au Conseil de partenariat euro-atlantique. Elle voit dans le CPEA un important forum de discussions ...[et] une expression pratique du principe d'une coopération permettant un renforcement mutuel dans la recherche de la paix et de la stabilité en Europe.»

Lors de la cérémonie de signature, le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, a rendu hommage à l'Irlande, «l'un des principaux pays qui fournissent aux missions internationales de maintien de la paix des troupes bien entraînées» — *en évoquant particulièrement la mise à disposition par l'Irlande d'une compagnie de police militaire à la SFOR et d'une compagnie de transport à la KFOR -, et a déclaré que* «la participation au PPP et au CPEA rendra la contribution de l'Irlande encore plus efficace.»

La prochaine étape consistera à mettre au point un Programme de partenariat individuel pour l'Irlande, fondé sur la large gamme d'activités de coopération prévues dans le cadre du PPP, grâce à laquelle les pays partenaires peuvent adapter leur participation à leurs priorités et à leurs besoins nationaux spécifiques. Comme M. Andrews l'a déclaré au Conseil de l'Atlantique Nord, «l'Irlande attache de l'importance au caractère volontaire et souple du Partenariat pour la paix et à l'autodifférenciation qu'il permet.»

Préparer les missions ensemble

Le succès d'une coopération militaire dépend essentiellement d'une préparation minutieuse. L'expérience acquise au cours d'opérations comme celles de la SFOR, de l'AFOR et de la KFOR devient l'élément moteur de la poursuite du développement à la fois du Partenariat dans son ensemble et des Programmes de partenariat individuels des pays. Il en résulte des exercices plus mobilisateurs, un entraînement plus efficace et de nouveaux efforts visant à accroître l'interopérabilité.

Dans les premiers temps de la participation de la Suisse au PPP, celle-ci ne portait ni sur les exercices mettant en jeu des troupes ni sur des opérations autres que celles organisées dans le cadre des plans civils d'urgence. Cependant, notre participation à divers exercices d'état-major et à l'exercice annuel de l'OTAN concernant la gestion des crises nous a permis de mieux connaître les structures et les méthodes de travail de l'OTAN, de ses membres et d'autres pays.

Ce n'est que récemment que l'interopérabilité des forces armées est devenue partie intégrante de la coopération, et cette question va devenir plus importante avec la participation à la KFOR. Depuis 1999, la Suisse participe au Processus de planification et d'examen (PARP) du PPP. Cette participation offre des avantages qui dépassent largement le cadre du partenariat avec l'OTAN, et elle a aussi montré son utilité pour la coopération avec d'autres forces armées dans des entreprises bilatérales.

La valeur ajoutée de la Suisse

Lorsqu'il a décidé de participer au PPP, le gouvernement helvétique était déterminé à apporter une contribution nette au Partenariat. Cette contribution est effective dans des domaines tels que la recherche et le sauvetage, les situations d'urgence du secteur civil, la propagation du droit international humanitaire, la sensibilisation aux politiques de sécurité, le contrôle démocratique des forces armées, la formation médicale et la maîtrise des armements et le désarmement, plutôt que les activités militaires essentielles.

Au début de l'année 1999, le Centre de politique de sécurité de Genève — établissement international de formation financé par le gouvernement helvétique — a été homologué par le Conseil de l'Atlantique Nord comme l'un des premiers centres de formation du PPP. Dans le cadre du PPP, la Suisse a également créé le Réseau international de sécurité (ISN), en vue de promouvoir l'utilisation des techniques informatiques modernes dans le domaine de la politique de sécurité. L'un des projets liés à l'ISN porte sur l'indexage des informations devant faciliter la recherche de mots-clés sur le site web de l'OTAN.

Instaurer la confiance

Depuis l'époque de la Société des Nations, la Suisse s'est montrée favorable aux actions internationales visant à traiter les causes de conflits et à prévenir les dangers d'escalade. Aujourd'hui, la prévention des conflits, la diplomatie préventive et l'instauration de la confiance demeurent pour elle des priorités.

Le PPP a fait naître une nouvelle génération de mesures de confiance pragmatiques, tout en évitant les longs débats d'ordre conceptuel. Les contacts journaliers et la collaboration pratique entre les représentants politiques, militaires et civils des pays de l'OTAN et des Partenaires constituent une forme d'instauration de la confiance qui va bien au-delà des mesures classiques élaborées au cours de la Guerre froide. Le PPP a ainsi nettement rehaussé l'image de l'OTAN dans les pays non membres — même dans le cas de la Suisse, qui a toujours entretenu de bonnes relations avec l'Alliance et ses membres.

Bien sûr, il faudra plus qu'une coopération de cette sorte pour résoudre certains grands problèmes de sécurité qui se posent au niveau de l'Europe et suscitent encore des divergences fondamentales. Cependant, l'expérience acquise et la confiance instaurée par des activités conjointes facilitent la recherche de solutions et aident à éviter des perceptions erronées qui risqueraient de conduire à une dangereuse escalade.

Le rôle futur du Partenariat

Dans le cadre du PPP, les pays partenaires poursuivent des objectifs très différents. Certains cherchent à améliorer leurs capacités, dans l'optique d'une adhésion à l'Alliance. Pour d'autres, le Partenariat est une institution qui leur ouvrira la porte de la communauté euro-atlantique. La Suisse, quant à elle, considère le Partenariat comme un cadre de consultations politiques et de coopération pratique avec l'OTAN. Pourtant, quelles que soient les différences de points de vue, le Partenariat offre toujours un potentiel considérable dont on n'a pas encore tiré parti, notamment en ce qui concerne la gestion des crises, une meilleure utilisation du CPEA et une coopération pratique dans le cadre du PPP.

La gestion des crises

Dès le Sommet de Madrid, en 1997, le Chef de la Délégation de la Suisse, M. Ogi, Conseiller fédéral, a déclaré que le CPEA était une instance particulièrement indiquée pour traiter les aspects pratiques et opérationnels de la gestion des conflits. Cela reste vrai aujourd'hui. La Suisse appuie le développement de capacités devant permettre aux pays de l'OTAN et aux Partenaires de réagir rapidement ensemble aux situations d'urgence, abstraction faite de la défense collective. Le CPEA devrait essentiellement centrer ses travaux sur les aspects militaires de la réponse aux crises, du maintien de la paix, des actions de soutien humanitaire et des secours en cas de catastrophe. L'établissement du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) en vue d'appuyer les activités de sauvetage du secteur civil par des moyens militaires a constitué une mesure importante. En outre, le Concept relatif aux capacités opérationnelles (OCC) qui a été lancé au Sommet de Washington offre un

La législation helvétique interdit aux Suisses d'envoyer des unités armées à l'étranger. Néanmoins, une unité de soutien non armée a été fournie au bataillon autrichien de la KFOR.

(Photo AFO)

schéma directeur pour l'amélioration des aspects pratiques et opérationnels de la gestion des crises.

L'un des enseignements tirés des conflits des Balkans est que la gestion des crises devient de plus en plus complexe. Il n'existe pas de structures et de procédures bien délimitées, et des organisations, des concepts et des instruments différents interviennent en parallèle. Les stratégies de gestion des crises sont en général mises au point pendant les crises elles-mêmes. Et il est probable que ces difficultés vont se retrouver dans les situations d'urgence à venir.

Dans ce contexte, le CPEA peut et doit jouer un rôle important pour encourager une action plus cohérente de l'OTAN et des Partenaires lors de crises futures. Si l'on veut qu'un tel rôle soit efficace, il conviendra de réfléchir à l'expérience récemment acquise et de débattre librement les lacunes que comportent les travaux du CPEA et les améliorations qui doivent être apportées.

Autres sources d'information:

Suiss Foreign and Security Policy Network (http://www.spn.ethz.ch/)

Switzerland and Partnership for Peace (http://www.pfp.ethz.ch/index.cfm)

Swiss Mission to NATO (http://www.nato.int/pfp/ch/home.htm)

International Relations and Security Network (http///www.isn.ethz.ch/)

Geneva Centre for Security Policy (http///www.gcsp.ch/)

Renforcer le rôle politique du CPEA

Depuis sa création, en 1997, le CPEA a fourni un cadre précieux à la consultation politique, particulièrement en ce qui concerne le Kosovo et les développements en Bosnie-Herzégovine. Des améliorations restent toutefois possibles. Souvent, le débat politique pourrait avoir plus de substance. Le CPEA doit être davantage le point de départ d'initiatives de fond. Il a d'ailleurs déjà pris de bonnes initiatives dans les domaines du déminage humanitaire global, de la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères, et de la coopération régionale en matière de sécurité dans l'Europe du sud-est et le Caucase. Il appartient aux pays partenaires eux-mêmes de proposer les actions concertées que demandent les problèmes qui les intéressent particulièrement et de mieux exploiter le potentiel du CPEA.

Intensification de la coopération pratique dans le cadre du PPP

L'un des avantages incontestés qu'offre le programme du PPP est la coopération directe entre militaires des pays alliés et des Partenaires au niveau des opérations, des exercices, de l'entraînement et de la formation. Les forces armées européennes sont généralement confrontées à des restrictions budgétaires, tout en recevant des missions additionnelles qui impliquent une coopération internationale. Cela vaut également pour l'armée suisse.

Lors du Sommet de Washington, des mesures ont été prises pour relever ces défis. Le «Partenariat renforcé et plus opérationnel» prévoit une meilleure intégration des Partenaires dans les opérations d'urgence menées conjointement avec l'OTAN, hormis la défense collective. La Suisse se réjouit à l'idée d'apporter sa propre contribution à cette entreprise commune. ■

INFOS OTAN

Nouveau Représentant permanent du Danemark

M. l'ambassadeur Niels Egelund (53 ans) a succédé à M. l'ambassadeur Gunnar Riberholdt en tant que Représentant permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

M. Egelund a suivi les cours de l'Ecole de langues des forces terrestres de 1965 à 1967 et a accompli une période de service à temps partiel, avec le grade de lieutenant (de réserve), dans la Garde royale, de 1967 à 1971. Il a ensuite étudié l'histoire, le russe et la science politique, respectivement aux Universités de Copenhague et d'Aarhus, au Danemark, et au Collège d'Europe de Bruges, en Belgique.

Une fois ses études achevées, il a commencé sa carrière au Ministère des affaires étrangères, en 1972. Son premier poste à l'étranger a été celui de Premier secrétaire à l'ambassade du Danemark à Washington, fonctions qu'il a occupées de 1976 à 1980. A son retour, il a été Conseiller auprès de la Commission danoise des affaires de sécurité et de désarmement jusqu'en 1982, date à laquelle il est devenu Chef adjoint de la Division OTAN du Ministère des affaires étrangères. En 1985, il a été affecté à Bonn en tant que Ministre conseiller et Chef de mission délégué.

Il a regagné le Ministère des affaires étrangères, à Copenhague, en 1987, et a été nommé Chef de Département, d'abord pour l'Union soviétique et l'Europe de l'Est et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, puis pour les relations avec l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, l'Europe occidentale, la Coopération politique européenne et la planification des politiques (1989-1991), et, enfin, pour les relations avec l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale, les questions de désarmement aux Nations Unies et la Coopération politique européenne et la planification des politiques (1991-1992).

En 1992, il a été nommé Ambassadeur, Sous-secrétaire et Directeur politique, c'est-à-dire membre de la Commission politique de l'Union européenne. De 1994 jusqu'à la prise de ses fonctions actuelles, en octobre 1999, il a été Conseiller principal pour la politique étrangère et de défense au Cabinet du Premier ministre.

Le Programme scientifique de l'OTAN intensifie les interactions avec les Partenaires

Nancy T. Schulte
Ancien membre de la Division des affaires scientifiques et de l'environnement de l'OTAN

La transformation de l'Alliance s'est accompagnée d'une transformation de son Programme scientifique civil. Créé il y a 40 ans pour renforcer la science et la technologie au sein de la communauté atlantique, le Programme scientifique de l'OTAN construit aujourd'hui activement des liens non militaires entre l'Alliance et les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique qui participent au Partenariat pour la paix. En 1999, plus de 13 000 scientifiques de l'Alliance et des pays partenaires ont collaboré par des travaux de recherche menés conjointement, une participation à des séminaires de recherche avancée et l'octroi de bourses de recherche scientifique de l'OTAN.

Décrivant la transformation du Programme scientifique de l'OTAN au cours de ces dernières années, le Secrétaire général adjoint pour les affaires scientifiques et l'environnement, M. Yves Sillard, indique que le thème unificateur est le développement de l'interaction et de la confiance entre les scientifiques des 44 pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique, en vue d'aider à stabiliser les communautés scientifiques des pays partenaires. Il ajoute qu'en créant et en renforçant les liens nécessaires avec la communauté scientifique internationale, l'OTAN contribue à l'avenir de la stabilité et de la paix.

M. Sillard dirige le Programme scientifique depuis le début de l'année 1998 et s'est fait le champion d'une intensification majeure de la coopération avec les scientifiques des pays partenaires. Accompagné des membres du Comité scientifique, il s'est rendu à Moscou en novembre 1998 pour y élaborer un accord définissant les domaines d'intérêt commun en matière de recherche entre scientifiques de l'Alliance et de la Russie. Les travaux se sont inscrits dans le cadre d'un Mémorandum d'entente sur la coopération scientifique et technologique entre l'OTAN et le Ministère russe de la science et de la technologie signé par M. Javier Solana, alors Secrétaire général de l'OTAN, et M. Vladislav Nitchkov, Vice-ministre russe de la science et de la technologie, à Luxembourg, en mai 1998. Les domaines de coopération scientifique retenus sont la biotechnologie végétale, la physique des plasmas et la prévision et la prévention des catastrophes.

D'autres initiatives ont également été lancées, telles qu'un programme de partenariats industriels visant à accélérer les transferts de technologie des institutions universitaires vers l'industrie, un accord avec les dirigeants scientifiques de l'Ukraine concernant un renforcement de la participation de leur pays au Programme scientifique, et, pour ce dernier, un

Démonstration pratique des effets de la pollution dans une forêt de la zone industrielle de Haute-Silésie, dans le cadre du séminaire OTAN de recherche avancée tenu à Cieszyn, en Pologne, en septembre 1997.

(Photo OTAN)

plan devant permettre d'inclure des scientifiques des pays partenaires dans les groupes d'évaluation par les pairs chargés de recommander des propositions.

En octobre 1999, le Comité scientifique s'est réuni à Bucarest. Les membres du Comité et des experts roumains ont alors étudié les avancées recherchées dans des domaines tels que l'optoélectronique, la physique des lasers et l'analyse spectrale à haute résolution. Le Président de la Roumanie, M. Emil Constantinescu, a dit à M. Sillard combien il tenait à ce que les scientifiques roumains puissent participer davantage au Programme scientifique.

La coopération entre les Partenaires et l'Alliance

Le Programme a commencé à ouvrir ses subventions aux scientifiques des pays partenaires en 1992, mais le passage à une coopération quasi exclusive entre Partenaires et Alliés n'a été mené à bien qu'en janvier 1999. Cette évolution résultait en partie d'un examen des activités du Programme effectué en 1997 par un groupe indépendant de scientifiques en renom. L'une des principales conclusions de cet examen a été que le Programme scientifique occupait, du fait du soutien qu'il apportait à toute la gamme des sciences du secteur civil, une position unique s'agissant de renforcer les liens non militaires entre l'Alliance et ses Partenaires. Le maintien d'un dialogue avec les scientifiques des Partenaires et une aide à la stabilité des communautés scientifiques de ces pays ont été considérés comme apportant une contribution significative à la sécurité internationale, dans un environnement où le dialogue politique et militaire peut être difficile.

L'interaction avec les Partenaires s'inscrit dans le cadre de quatre sous-programmes, concernant respectivement la formation de jeunes chercheurs, le soutien à la recherche en coopération, l'infrastructure de la recherche et la science appliquée et la technologie. Même si les destinataires et les moyens utilisés sont différents, ces sous-programmes ont en commun plusieurs points essentiels: le principal critère de sélection est l'excellence dans le domaine scientifique, les propositions sont élaborées conjointement par les scientifiques de l'Alliance et des pays partenaires, et les scientifiques les plus jeunes sont encouragés à participer. Pour pouvoir profiter à un maximum de scientifiques, les subventions ne couvrent que les frais de déplacement et une partie des frais de subsistance, et elles aident occasionnellement les Partenaires à se procurer des équipements de première importance. Elles excluent la rémunération des intéressés.

Former de jeunes scientifiques

Le sous-programme de bourses de recherche scientifique vise à maintenir à long terme la bonne santé de l'entreprise. Il offre aux scientifiques des pays partenaires la possibilité de poursuivre leurs travaux de recherche ou leur formation dans un pays de l'OTAN, et aux scientifiques des pays de l'OTAN celle de faire de même dans les pays partenaires. Les boursiers possèdent des qualifications allant d'une maîtrise au statut de chercheur de haut niveau, mais la majorité sont de jeunes chercheurs déjà titulaires d'un doctorat et se destinant à de prestigieuses institutions universitaires des pays de l'Alliance et des pays partenaires. L'un des objectifs du programme est de décourager l'«exode des cerveaux» des pays partenaires en incitant vivement les boursiers à rentrer chez eux à la fin de la période fixée.

En 1998, le programme comptait 487 bénéficiaires des pays partenaires, soit plus de 35 pour cent des 1 360 boursiers. La proportion des boursiers des pays partenaires va augmenter sensiblement dans les années à venir, du fait que le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé que le financement des bourses devrait être, pour l'an 2000, consacré à 75 pour cent au soutien des échanges avec les Partenaires.

Des scientifiques bulgares et allemands discutent de l'expérience qu'ils réalisent au laboratoire de la Faculté de physique de l'Université de Sofia. Une subvention de l'OTAN leur a permis d'étudier ensemble les problèmes relatifs à la stabilité des décharges à haute fréquence dans l'application industrielle des technologies à base de plasma.

(Photo OTAN)

La recherche en coopération

Le sous-programme sur la coopération en matière de science et de technologie vise à lancer la coopération concernant la recherche et à développer les liens personnels entre scientifiques de pays naguère séparés par des barrières politiques. Les chercheurs de pratiquement tous les domaines d'activité scientifique peuvent être candidats; il s'agit cependant d'un système hautement compétitif, dans lequel seules les propositions les plus intéressantes bénéficient d'un financement. Sur les 1 500 propositions reçues en 1999 pour une interaction entre scientifiques des pays de l'OTAN et des pays partenaires, une sur trois seulement a des chances d'être retenue.

Les recommandations de financement sont formulées par quatre commissions d'examen compétentes pour les diverses disciplines, chacune étant composée d'environ une douzaine d'éminents scientifiques et ingénieurs nommés par le Comité scientifique. Ces commissions se réunissent trois fois par an pour donner aux responsables du Programme leur avis sur la valeur de chacune des propositions considérées.

C'est la Commission «Science et technologie — physique et ingénierie» — qui couvre la physique, les mathématiques, la chimie, la technologie de l'information, la science des matériaux et l'ingénierie — qui reçoit le plus grand nombre de propositions. L'un des exemples caractéristiques à cet égard est celui d'un projet conjoint auquel participent des experts ukrainiens travaillant sous la direction du professeur Sergueï A. Firstov, de l'Institut de Kyiv qui s'occupe des problèmes de la science des matériaux. En collaboration avec des collègues canadiens et allemands, son équipe développe des composites multicouches, qui sont des matériaux de pointe utilisés pour les calculs informatiques ultrarapides et les constructions aérospatiales. Ce projet offre à l'équipe ukrainienne la possibilité d'accéder à

des installations de recherche avancée au Canada et en Allemagne, tandis que les équipes canadienne et allemande bénéficient d'idées nouvelles en matière de recherche et de capacités scientifiques hautement développées.

La Commission «Sciences et technologies de la vie» — qui couvre la biologie, l'agronomie et la science des aliments, ainsi que les sciences médicales et du comportement — appuie la collaboration dans des domaines aussi divers que la recherche contre le cancer, l'immunologie, la médecine vétérinaire, l'archéologie, la psychologie et la biotechnologie. L'un des exemples récents est celui d'une subvention de jumelage en faveur d'un projet conjoint réalisé entre des spécialistes biomédicaux lettons et allemands qui étudient l'effet de certaines «molécules de liaison» sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Ce projet a créé une synergie entre, d'une part, les excellentes capacités analytiques et la grande expérience de l'examen sélectif des ensembles de génomes, pour les Lettons, et, d'autre part, les installations de laboratoire de pointe dont disposent les Allemands.

La Commission «Sciences et technologies de l'environnement et de la terre» — qui couvre les sciences de la terre et de l'atmosphère ainsi que l'océanographie — appuie la recherche conjointe dans des domaines tels que ceux des techniques de remise en valeur des sites contaminés et de traitement, à l'échelle régionale, des problèmes de l'environnement et des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. A cet égard, la Commission a apporté son appui à un séminaire tenu en septembre 1997 à Cieszyn, en Pologne, au sujet de la façon de remédier aux problèmes environnementaux créés par la contamination chimique de sites en Europe orientale. Codirigé par le professeur Pawel Migula, de l'Université de Silésie (Pologne), et le Dr David B. Peakall, du King's College de Londres, le séminaire a réuni des experts de 17 pays venus étudier des solutions pour les divers scénarios de contamination. La Commission a également appuyé une série de projets visant à faire mieux comprendre les processus complexes des écosystèmes de la mer Noire et de la mer Caspienne.

La Commission «Sciences et technologies civiles liées à la sécurité» s'occupe des sciences et technologies liées à la sécurité dans les secteurs du nucléaire, de la chimie, de la biologie et du désarmement conventionnel, du stockage et de l'évacuation des déchets dangereux, de l'évaluation des risques, des sciences et technologies de la détection, et des questions de sécurité liées aux centrales nucléaires. En juin 1999, un séminaire sur les méthodes de physique nucléaire dans les examens radioécologiques des emplacements d'essais nucléaires — codirigé par le Dr Siegfried S. Hecker, ancien directeur du Laboratoire national de Los Alamos, aux Etats-Unis, et le Dr Iouri Tcherepnine, du Centre nucléaire national de Semipalatinsk, au Kazakhstan — a évalué les méthodes existant pour mesurer les contaminants radioactifs à partir de vastes enquêtes effectuées sur l'emplacement d'essais de Semipalatinsk.

Le soutien de l'infrastructure

Le sous-programme consacré au soutien de l'infrastructure de recherche aide les pays partenaires à développer l'infrastructure de recherche de leurs organisations scientifiques, les travaux étant centrés sur les capacités de mise en réseaux informatiques. Le soutien accordé revêt la forme de subventions pour une infrastructure de réseaux et pour la politique scientifique et technologique.

Depuis le lancement d'un programme de mise en réseaux informatiques, en 1994, l'OTAN a joué un rôle clé dans le développement des communications intranet et internet entre les scientifiques des pays partenaires, au bénéfice de plus de 50 000 d'entre eux, dans plus de 200 instituts. Les subventions pour une infrastructure de réseaux permettent aux Partenaires d'acheter des équipements et des services de télécommunications assurant un accès fiable et rapide aux chercheurs du monde entier.

Contrairement aux programmes décrits plus haut, qui sont appliqués en collaboration, le soutien de l'infrastructure s'effectue de façon unilatérale, de l'OTAN aux pays partenaires et à leurs institutions. Dans un premier temps, le Programme pourrait envoyer un consultant en réseaux dans un pays partenaire pour aider à définir les besoins. Ensuite pourraient être établies des propositions visant l'achat d'équipements de mise en réseaux et l'apport d'un fonds de démarrage pour les réseaux informatiques durables.

Yves Sillard, Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires scientifiques et l'environnement (à gauche), rencontre le Président roumain Emil Constantinescu en octobre 1999, avant la réunion du Comité scientifique à Bucarest.

(Photo OTAN)

Dans tous les cas, les propositions doivent concerner plusieurs instituts, montrer qu'il existe un besoin chez un grand nombre d'utilisateurs, incorporer pleinement les moyens existant sur l'Internet et prévoir une autonomie future.

Un autre domaine important pour la coopération, celui de la politique scientifique et technologique, englobe des questions telles que l'organisation et l'administration des programmes de recherche, le transfert des idées de recherche à l'industrie, les brevets, la création de petites et moyennes entreprises et les préoccupations en matière de propriété intellectuelle. Ce programme trouve en partie son origine dans des demandes d'aide de scientifiques et de responsables des pays partenaires désireux de réintégrer des communautés de défense jusqu'alors fermées et d'apprendre à travailler en l'absence d'une solide structure pyramidale descendante, et à organiser un système plus efficace d'examen par les pairs.

Comme dans le domaine des réseaux informatiques, les pays partenaires peuvent demander l'avis d'un consultant sur l'étude initiale de l'organisation de leur politique scientifique. Parmi les autres initiatives figure un nouveau programme de stages permettant à des responsables des pays partenaires d'acquérir une expérience dans des institutions analogues de pays de l'OTAN.

Science appliquée et technologie

Le sous-programme «Science pour la paix» vise à faciliter le passage des Partenaires à une économie de marché qui soit aussi saine au point de vue de l'environnement. Les projets portent sur la science appliquée et, de façon générale, sur les problèmes industriels ou environnementaux; ils doivent devenir autonomes à la fin de la période de 4 ou 5 ans couverte par la subvention.

Les scientifiques des pays partenaires ont montré un très vif intérêt pour ce sous-programme. Plus de 1 500 propositions ont été reçues lors des trois premiers appels, et moins de huit pour cent d'entre elles pourraient faire l'objet d'un soutien sur les crédits disponibles.

Le sous-programme «Science pour la paix» comporte un certain nombre de projets liés à l'industrie, comme un projet intitulé «Laser-Based Clean Technologies for Smart Sensor Fabrication» (les technologies propres au laser pour la fabrication de capteurs intelligents), qui fait intervenir des chercheurs hongrois, belges et roumains. D'autres projets portent sur l'environnement, comme celui qui concerne les processus catalytiques et électrochimiques pour la réduction des émissions de dioxyde de sodium et d'oxyde d'azote («Catalytic and Electrochemical Processes for Sodium Dioxide and Nitrogen Oxide Emission Abatement») et qui met en jeu des équipes russe, grecque, américaine, danoise et roumaine.

Une partie intégrante de la transformation de l'OTAN

Deux des priorités du Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, pour l'entrée de l'Alliance dans le XXIe siècle consistent à établir des relations plus étroites entre l'OTAN et la Russie et à resserrer encore les liens entre l'OTAN et ses autres Partenaires. En favorisant le dialogue et en réorientant les capacités entretenues à des fins militaires au cours de la Guerre froide vers des activités en collaboration, le Programme scientifique de l'OTAN contribue à la réalisation de ces objectifs. ■

On trouvera des informations complètes — y compris des formules de demande téléchargeables — sur le site web NATO Science, à l'adresse: http://www.nato.int/science.

Principaux articles, par auteur

	N°	Page
AKÇAPAR, Burak: Centres d'entraînement PPP: améliorer la formation et l'entraînement au sein du Partenariat pour la paix	3	31
AXWORTHY, Lloyd: La nouvelle vocation de sécurité de l'OTAN	4	8
BALANZINO, Sergio: Le soutien humanitaire de l'OTAN aux victimes de la crise du Kosovo	2	9
BOLAND, Frank: L'Initiative sur les capacités de défense — l'OTAN se prépare aux défis de l'avenir	2	26
BRING, Ove: L'OTAN devrait-elle prendre l'initiative de la formulation d'une doctrine en matière d'intervention humanitaire?	3	24
CLARK, Général Wesley: Quand l'usage de la force devient nécessaire: la réponse militaire de l'OTAN à la crise du Kosovo	2	14
CRAGG, Anthony: Un nouveau Concept stratégique pour une ère nouvelle	2	19
DAHINDEN, Martin: La politique de la Suisse en matière de sécurité et son partenariat avec l'OTAN	4	24
DALE, Charles J.: Vers un Partenariat pour le XXIe siècle	2	29
DE WITTE, Pol: Renforcer la stabilité et la sécurité dans le Sud Caucase	1	14
DINI, Lamberto: Assumer la responsabilité de la sécurité des Balkans	3	4
DOMÍNGUEZ, Jorge: L'Argentine, partenaire sud-atlantique de l'OTAN	1	7
FRLEC, Boris: Comment la Slovénie envisage de promouvoir la stabilité dans l'Europe du sud-est	4	16
GORKA, Sebestyén: L'OTAN sort-elle renforcée de son élargissement?	3	33
HAIN-COLE, Crispin: L'Initiative du Sommet sur les armes de destruction massive (ADM): raisons et objectifs	2	33
HOMBACH, Bodo: Le Pacte de stabilité: ouvrir des voies nouvelles dans les Balkans	4	20
JACKSON, Lt. General Sir Mike: La sécurité, gage d'un avenir meilleur pour le Kosovo, grâce à la KFOR	3	16
KLAIBER, Klaus-Peter: Le Plan d'action pour l'adhésion: la porte de l'OTAN reste ouverte	2	23
KOUCHNER, Bernard: Le défi posé par la reconstruction du Kosovo	3	12
NYE, Joseph S. Jr. : Redéfinir la mission de l'OTAN à l'Age de l'information	4	12
OLBOETER, Lt general Hartmut: Un nouveau Collège pour une nouvelle OTAN	3	28
ROBERTSON, Lord: L'OTAN au nouveau millénaire	4	3
RUEB, Matthias: La reconstruction du Kosovo est en bonne voie — mais vers quoi se dirige-t-on?	3	20
SCHULTE, Nancy T.: Le Programme scientifique de l'OTAN intensifie les interactions avec les Partenaires	4	29
SOLANA, Javier: Sommet de Washington : une Alliance résolue entre dans le XXIe siècle	1	3
SOLANA, Javier: Un moment déterminant pour l'OTAN: les décisions du Sommet de Washington et la crise du Kosovo	2	3
VAN DER LAAN, Luc: La coopération OTAN-Russie dans le domaine de la défense aérienne	1	17
VENTURONI, Amiral Guido: Les initiatives du Sommet de Washington: fournir à l'OTAN les «outils» pour accomplir sa tâche au siècle prochain	3	8
ZANDEE, Dick: L'interaction civilo-militaire dans les opérations de paix	1	10

INDEX 1999

INDEX 1999

Table des matières, par numéro

Page

N° 1 (Printemps 1999)

Sommet de Washington: une Alliance résolue entre dans le XXIe siècle
Javier Solana 3

L'Argentine, partenaire sud-atlantique de l'OTAN
Jorge Domínguez 7

L'interaction civilo-militaire dans les opérations de paix
Dick Zandee 10

Renforcer la stabilité et la sécurité dans le Sud Caucase
Pol de Witte 14

La coopération OTAN-Russie dans le domaine de la défense aérienne
Luc van der Laan 17

Documentation
Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 8 décembre 1998 18
Déclaration sur la Bosnie-Herzégovine, Bruxelles, 8 décembre 1998 20
Déclaration sur le Kosovo, Bruxelles, 8 décembre 1998 21
Déclaration sur les FCE, Bruxelles, 8 décembre 1998 21
Compte rendu du Président de la réunion du Conseil de partenariat euro-atlantique, Bruxelles, 8 décembre 1998 23
Version actualisée du Plan d'action du Conseil de partenariat euro-atlantique 1998-2000 23
Déclaration de la Commission OTAN-Ukraine, Bruxelles, 9 décembre 1998 26
Déclaration du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, Bruxelles, 9 décembre 1998 27
Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense, Bruxelles, 17 décembre 1998 27
Dépenses de défense des pays de l'OTAN (1975-1998) 31

N° 2 (Eté 1999)

Un moment déterminant pour l'OTAN: les décisions du Sommet de Washington et la crise du Kosovo
Javier Solana 3

Le soutien humanitaire de l'OTAN aux victimes de la crise du Kosovo
M. l'Ambassadeur Sergio Balanzino 9

Quand l'usage de la force devient nécessaire: la réponse militaire de l'OTAN à la crise du Kosovo
Général Wesley K. Clark 14

Un nouveau Concept stratégique pour une ère nouvelle
Anthony Cragg 19

Le Plan d'action pour l'adhésion: la porte de l'OTAN reste ouverte
M. l'Ambassadeur Klaus-Peter Klaiber 23

L'Initiative sur les capacités de défense — l'OTAN se prépare aux défis de l'avenir
Frank Boland 26

Vers un Partenariat pour le XXIe siècle
Charles J. Dale 29

L'Initiative du Sommet sur les armes de destruction massive (ADM): raisons et objectifs
Crispin Hain-Cole 33

Documentation
La Déclaration de Washington (Communiqué du Sommet de Washington) D1
Déclaration sur le Kosovo D1
Une Alliance pour le XXIe siècle D2
Le Concept stratégique de l'Alliance D7
Plan d'action pour l'adhésion (MAP) D13
Initiative sur les capacités de défense D16

Page

N° 3 (Automne 1999)

Une Alliance prête pour le XXIe siècle
Lettre du Secrétaire général 3

Assumer la responsabilité de la sécurité des Balkans
Lamberto Dini 4

Les initiatives du Sommet de Washington: fournir à l'OTAN les «outils» pour accomplir sa tâche au siècle prochain
Amiral Guido Venturoni 8

Le défi posé par la reconstruction du Kosovo
Bernard Kouchner 12

La sécurité, gage d'un avenir meilleur pour le Kosovo, grâce à la KFOR
Lt general Sir Mike Jackson 16

La reconstruction du Kosovo est en bonne voie — mais vers quoi se dirige-t-on?
Matthias Rueb 20

L'OTAN devrait-elle prendre l'initiative de la formulation d'une doctrine en matière d'intervention humanitaire?
Ove Bring 24

Un nouveau Collège pour une nouvelle OTAN
Lt general Hartmut Olboeter 28

Centres d'entraînement PPP: améliorer la formation et l'entraînement au sein du Partenariat pour la Paix
Burak Akçapar 31

L'OTAN sort-elle renforcée de son élargissement?
Sebestyén L.v. Gorka 33

N° 4 (Hiver 1999)

L'OTAN au nouveau millénaire
Lord Robertson 3

La nouvelle vocation de sécurité de l'OTAN
Lloyd Axworthy 8

Redéfinir la mission de l'OTAN à l'Age de l'information
Joseph S. Nye, Jr. 12

Comment la Slovénie envisage de promouvoir la stabilité dans l'Europe du sud-est
Boris Frlec 16

Le Pacte de stabilité : ouvrir des voies nouvelles dans les Balkans
Bodo Hombach 20

La politique de la Suisse en matière de sécurité et son partenariat avec l'OTAN
Martin Dahinden 24

Le Programme scientifique de l'OTAN intensifie les interactions avec les Partenaires
Nancy T. Schulte 29

Une plaque de cuivre commémorant le 50e anniversaire de l'OTAN est dévoilée au siège de l'Organisation par les Chefs d'Etat-major alliés le 9 novembre.

(Photo AP)